

SCHÉMA SECTORIEL

Appui aux Territoires
et gestion des équipements

2023-2026



CCI GRAND EST

Sommaire

I. Préambule	p.5
--------------------	-----

II. Aménagement du territoire et infrastructures gérées.....	p.7
--	-----

1 Introduction	p.8
----------------------	-----

2 État des lieux	p.9
------------------------	-----

2.1 Contexte régional

2.2 Forces / faiblesses / atouts / menaces

2.3 Enjeux et projets structurants

2.4 Implication des CCI

2.5 Principales instances dans lesquelles siègent et s'expriment les CCI

3 Objectifs et plan d'actions	p.33
-------------------------------------	------

AXE 1 : Améliorer l'accessibilité et la connectivité du territoire pour un fonctionnement optimal des entreprises

AXE 2 : Développer et valoriser les équipements structurants

AXE 3 : Développer et optimiser l'offre foncière et immobilière à vocation économique pour qu'elle soit qualitative, durable et adaptée aux besoins endogènes et exogènes

AXE 4 : Accompagner le développement des territoires et représenter les entreprises

Cadre politique et relationnel

4 Modalités de mise en œuvre	p.39
------------------------------------	------

5 Suivi, mise à jour et évaluation du schéma.....	p.40
---	------

5.1 Indicateurs

5.2 Évaluation / adaptations

III. Études territoriales transversales.....	p.41
--	------

1 Introduction	p.42
----------------------	------

2 Contexte	p.43
------------------	------

2.1 Périmètre

2.2 Enjeux

2.3 Cartographie dans les CCI du Grand Est

3	Éléments de stratégie et feuille de route.....	p.45
	Axe 1 : Renforcer la collaboration entre les collaborateurs spécifiquement dédiés aux études territoriales transversales	
	Axe 2 : Capitaliser sur l'ensemble des informations disponibles au sein des CCI et renforcer l'exploitation des données qualitatives issues des missions des autres services	
	Axe 3 : Travailler sur une harmonisation d'offres de services communes en matière d'études territoriales transversales	
	Axe 4 : Proposer une collaboration renforcée avec les chambres d'agriculture et les chambres de métiers sur le champ des études territoriales	
4	Gouvernance du schéma sectoriel.....	p.46
	4.1 Mise en œuvre et suivi des actions	
	4.2 Indicateurs	
5	Conclusion	p.47

IV. Coopération transfrontalière

1	Introduction	p.49
2	État des lieux	p.51
	2.1 Contexte régional	
	2.2 Les acteurs	
	2.3 La matrice SWOP	
	2.4 L'implication des CCI du Grand Est	
3	Stratégie régionale	p.58
4	Objectifs - Actions	p.59
	Axe 1 : Appui aux entreprises	
	Axe 2 : Formation enseignement et emploi	
	Axe 3 : Appui aux territoires	
	Axe 4 : Représentation des entreprises auprès des pouvoirs régionaux	
5	Gouvernance	p.64

I. Préambule



CCI GRAND EST

Préambule

Ce schéma sectoriel traduit la stratégie régionale et locale d'appui aux territoires développée par les CCI du Grand Est. L'appui aux territoires constitue un axe stratégique majeur développé par le réseau des CCI. Cet appui revêt différentes formes et couvre différents domaines d'intervention de l'accompagnement à l'aménagement des territoires, de la gestion d'équipements aux relations transfrontalières.

Compte-tenu du caractère multidimensionnel de l'action territoriale des CCI du Grand Est, le schéma Appui aux territoires est décomposé en trois sous-schémas suivants :

- Aménagement du territoire et infrastructures gérées
- Études territoriales transversales
- Coopération transfrontalière

II. Aménagement du territoire et infrastructures gérées



CCI GRAND EST

Introduction

1

Ce schéma sectoriel traduit la stratégie régionale et locale d'aménagement du territoire des CCI du Grand Est. C'est pourquoi, au vu de leur forte imbrication, il regroupe les domaines de l'appui aux territoires et de la gestion d'équipements.

Au-delà de l'état des lieux du développement économique et de l'ancrage territorial des CCI, il fixe les principaux objectifs poursuivis par les CCI et les modalités de mise en œuvre pour la réalisation de leurs missions dans ces domaines.

Il se veut être compatible avec les orientations stratégiques du SRDEII ainsi que du SRADDET, actuellement en cours de révision.

Il en ressort le rôle stratégique de la CCI en termes d'aménagement du territoire et de développement économique. En effet, les missions de la CCI en termes d'aménagement du territoire l'obligent à être sans cesse à la jonction entre deux...

- Entre l'entreprise et son environnement territorial,
- Entre public et privé,
- Entre échelle locale de proximité et vision stratégique globale,
- Entre individuel et collectif,
- Entre besoins des chefs d'entreprises et ceux de ses salariés,
- Entre le court terme du temps de l'entreprise/la réactivité et le moyen ou long terme des politiques d'aménagement/la planification,
- Entre l'existant (parfois les restes du passé/friches, ZA « à l'ancienne » ...) et les projets d'avenir.

Mais l'aménagement et le développement économique sont également des thématiques transversales. C'est pourquoi la CCI endosse souvent le rôle d'intermédiaire, de médiateur et se transforme en assembleur, en intégrateur, en initiateur de partenariats.

État des lieux

2

2.1 Contexte régional

La Région Grand Est compte près de 5,6 millions d'habitants sur un territoire de plus de 57 400 km². Sa densité est de 97 habitants/km² soit près du double de la moyenne nationale.

Avec plus de 2,1 millions d'emplois dont 91% d'emplois salariés, le Grand Est est la 6^{ème} région (hors Ile-de-France) en termes de nombre d'emplois. Son PIB se monte à 151 milliards d'euros (en 2020). Malgré la succession de crises récentes, le territoire jouit pour autant d'une forte attractivité, qui repose sur différents facteurs.



UNE ACCESSIBILITÉ À CONFORTER

Grâce à sa situation frontalière, rhénane et européenne, et à sa proximité avec l'Ile-de-France, la région est reliée à tous les axes de communication stratégiques en Europe.

Accessibilité aérienne :

- Quatre aéroports internationaux : EuroAirport Bâle-Mulhouse-Freiburg (plus de 7 millions de passagers en 2022 post-COVID), Strasbourg (1,2 million de passagers), Lorraine Airport Metz-Nancy (250 000 passagers) ainsi que Paris-Vatry (plus de 62 000 passagers et 18 500 tonnes de Fret en 2022) ;
- Six aéroports d'affaires et de loisirs : Nancy-Essey (23.000 mouvements), Colmar-Houssen et Troyes-Barberey, Reims-Prunay, Epinal Mirecourt (plus de 4 100) Charleville-Belval.

Accessibilité ferroviaire :

Transport de passagers :

- Le réseau TGV français est le plus dense au monde. Deux lignes desservent le Grand Est : le TGV-Est Européen et le TGV Rhin-Rhône.
- La desserte TER se caractérise par deux axes Nord-Sud structurants que constituent les sillons lorrain et alsacien (environ 100 sillons réservés par jour aux TER sur chacun des deux axes).
- La fréquentation du réseau TER de la région Grand Est atteint les 2 milliards de voyages-km par an.
- Une ligne Intercités Paris-Troyes-Belfort-Mulhouse

Transport de marchandises :

- Le terminal ferroviaire de Nancy-Champigneulle assure quotidiennement, dans chaque sens, les relations de trains de conteneurs et caisses mobiles entre :
 - Fos/Mer et Nancy
 - Nancy et Zeebrugge/Anvers/Rotterdam
 - Nancy et Bayonne via Paris Valenton
- Les ports reliés au réseau ferré national

Accessibilité autoroutière :

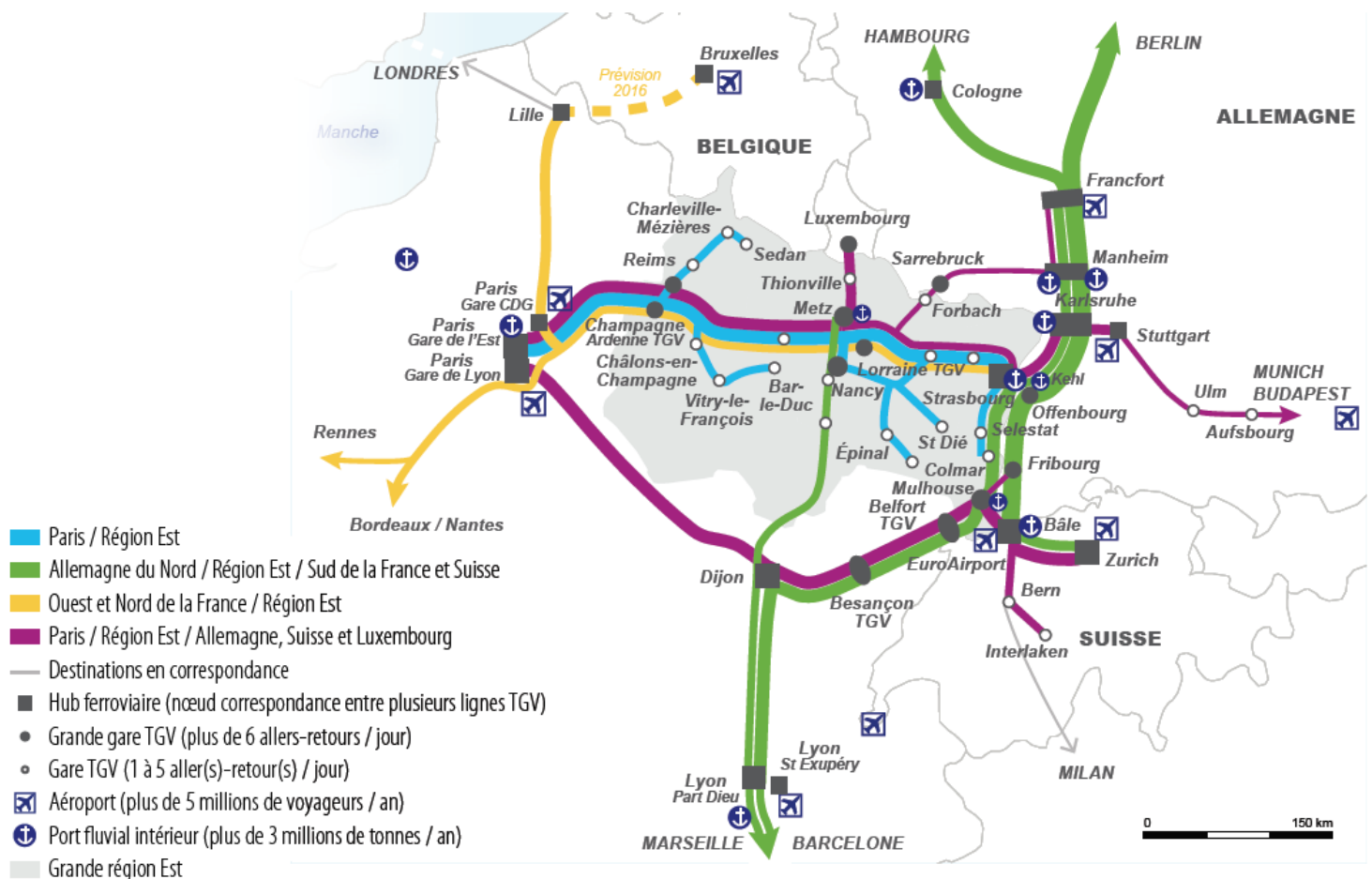
- Plusieurs infrastructures autoroutières irriguent la région. Les autoroutes A4, A35 et A36 relient l'Alsace à Paris, Lyon et Marseille (gratuites sur l'essentiel du réseau alsacien). L'A26, quant à elle, relie les Hauts-de-France à la Bourgogne. L'A5 relie la région parisienne au plateau de Langres, quant à l'A31, elle relie la frontière franco-luxembourgeoise à Beaune.
- Plusieurs liaisons courtes raccordent les autoroutes alsaciennes à l'autoroute allemande Hambourg-Francfort-Bâle (A5).
- La RN4 qui relie Strasbourg à Paris en passant par Nancy, la Meuse et la Haute-Marne.

Accessibilité fluviale / portuaire :

- Bordé par le Rhin, premier fleuve commercial européen, à l'Est et au Nord, le réseau fluvial du Grand Est est très polarisé par les ports du Range Nord (Anvers, Rotterdam, Zeebrugge), ses débouchés naturels.
- Il n'existe pas de liaison fluviale directe grand gabarit Est-Ouest.
- Le réseau fluvial petit gabarit (Freycinet), principalement à vocation touristique, souffre d'un manque d'attractivité et connaît des trafics relativement faibles.
- Par contre, la densité portuaire est importante :
 - Ports de Strasbourg (Lauterbourg, Strasbourg, Marckolsheim) : 2ème port intérieur français, 2ème port rhénan européen ;
 - Port rhénan de Colmar-Neuf-Brisach ;

- EuroRheinPorts (Mulhouse Ile-Napoléon, Ottmarsheim, Huningue) : 3ème port fluvial français ;
- Givet : port permettant le passage de péniches à « grands gabarit » de 1350 tonnes vers les grands ports de la mer du nord (Anvers, Rotterdam, Dunkerque) et sa plateforme multimodale en constante évolution en termes de services associés.
- Nogent-sur-Seine : le plus en amont de la Seine, relié au Port du Havre et le projet d'aménagement pour l'accès des péniches à grand gabarit (2500 tonnes).
- Port de Nancy-Frouard : directement relié par fer, route et eau à l'ensemble des grands ports d'Europe du Nord.
- Ports de Moselle :
 Port de Thionville-Illange
 Nouveau Port de Metz - 1er Port céréalier fluvial français à la croisée des Corridors européens "Mer du Nord - Méditerranée" et "Atlantique".
 Port de Metz Mazerolle - Port urbain.
 Comme pour les Ports alsaciens, les ports maritimes de la Mer du Nord sont le débouché naturel des 3 ports mosellans.

Accessibilité TGV, aérienne et portuaire Grande Région Est (sources : SNCF, DB, UAF, Observatory of European Inland Navigation et VNF)



Source : Agences d'urbanisme du Grand Est

UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE

Le positionnement spécifique de la région Grand Est tient à sa situation au cœur des fortes densités économiques et démographiques européennes. Près de 40 % de la population du continent se situe dans les 500 km autour de ses limites. La région se trouve en contact avec 4 pays européens, dont les territoires les plus dynamiques économiquement. L'Île de France et le Bade-Wurtemberg rassemblent chacune plus de 10 millions d'habitants. Les régions les plus riches et denses comme l'Île de France, le Luxembourg ou le Nord-Ouest de la Suisse ont des PIB de plus de 50 000 € par habitant quand celui de la région Grand Est est de 27 529 € (source INSEE 2020).

Ces forts différentiels permettent de contenir les effets de la crise économique et entraînent des flux importants aux limites de la région, ce qui fait des mobilités et des infrastructures un enjeu central.

La région Grand Est compte 2,1 millions d'emplois à fin 2020 (elle se situe au 7ème rang des nouvelles régions françaises), dont 1,9 million d'emplois salariés. Avec plus de 311 000 emplois salariés dans l'industrie manufacturière (16% des salariés), elle est même la 2ème région industrielle après Auvergne-Rhône-Alpes (hors Ile-de-France).

Les autres principaux secteurs employeurs sont la santé et l'action sociale, le commerce et les administrations publiques. Au regard de la moyenne observée en province pour le secteur privé, l'économie de la région Grand Est se révèle spécialisée dans l'industrie manufacturière et l'énergie. En revanche, plusieurs secteurs sont sous-représentés, dont les plus concernés sont l'information et la communication, les arts, les spectacles et activités récréatives, dans une moindre mesure l'enseignement et les activités immobilières.

- Le territoire et les entreprises sont tournés vers l'innovation : ils regroupent 11 839 chercheurs, plus de 50 structures d'innovation et de transfert de technologie et 6 pôles de compétitivité (Biotechnologie/Santé, des Transports, des Bio ressources/Énergie, des Matériaux et des Écotechnologies/Environnement). Ce potentiel d'innovation concerne notamment les secteurs de l'imagerie médicale, la chimie, la robotique, la biologie, la bioéconomie. Le Grand Est est ainsi la 4^{ème} région de France en termes de dépôts de brevets européens.

- Le territoire et les entreprises sont tournés vers l'international, au vu du montant des importations et exportations, du nombre d'entreprises à capitaux étrangers et de projets d'investissements directs étrangers, du rôle diplomatique et institutionnel de Strasbourg, mais également de l'ampleur des classes paritaires bilingues dans les établissements scolaires, des doubles-diplômes "Abibac" ou du taux important d'étudiants étrangers au sein de l'académie.

2.2 Forces / faiblesses / atouts / menaces

Malgré tous ces atouts, la dynamique économique est fragile et nécessite une grande vigilance ainsi qu'une forte proactivité des acteurs économiques pour maintenir et développer l'attractivité globale du territoire, socle de base de tout développement économique.

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

S FORCES • Une situation géographique privilégiée à proximité de l'Allemagne, de la Suisse et du Bénélux, mais également de Paris et sa région, des Hauts de France. • Un fort potentiel universitaire et de recherche. • La présence d'équipements structurants. • Une région attractive pour les investissements étrangers. • Des regroupements structurés d'entreprises, des pôles de compétitivité. • Des capacités à accueillir des manifestations internationales • Un fort attachement au territoire. • Une image positive du territoire au niveau mondial. • L'émergence de plusieurs Métropoles qui donne une meilleure visibilité au territoire. • Un environnement naturel/patrimoine exceptionnel. • Une forte attractivité touristique, aux motifs diversifiés. • Une agriculture forte et riche tournée vers les débouchés agroalimentaires et agro-industriels, environnementaux et énergétiques. • Une viticulture et une agriculture mondialement reconnues. • Une couverture importante en Très Haut Débit.	W FAIBLESSES • Le vieillissement de la population. • Une faible attirance de capitaux étrangers issus des pays émergents. • La faiblesse de l'exportation des PME à capitaux français. • La perte d'attractivité par rapport aux régions du Sud et de l'Ouest de la France. • Une taille réduite des métropoles du Grand Est. • Des difficultés de recrutement dans des domaines de plus en plus variés. • Un manque de formations en territoire peu dense. • Une forte disparité de développement entre les territoires
O OPPORTUNITÉS • Une tertiarisation croissante de l'économie, gisement d'emplois et ressort de croissance, doublée d'un regain d'intérêt pour l'industrie et la logistique. • Un monde agricole fort et structuré développant des projets de grande envergure et développant des produits décarbonés (biométhane, hydrogène,). • Une plus grande coordination des stratégies d'aménagement et de développement économique au niveau régional (SRADDET, SRDEII). • La poursuite du déploiement sur l'ensemble de la Région du THD. • La proximité du Bassin parisien. • L'enjeu énergétique et de décarbonation, le développement des énergies vertes, dont le photovoltaïque et l'éolien. • L'évolution des mobilités et des flottes de véhicules des entreprises et des salariés/particuliers • La politique de réindustrialisation engagée par l'État - le Grand Est étant une région où historiquement l'industrie était très présente. • Le regain d'intérêt des entreprises étrangères pour une implantation dans la région. • L'évolution et la structuration de l'offre touristique, le développement de l'e-tourisme et du m-tourisme.	T MENACES • L'attractivité des bassins d'emploi suisse, allemand, belge et luxembourgeois. • Le taux de croissance et la compétitivité salariale, qui peuvent entraîner des réorientations d'investissements étrangers. • La raréfaction, l'inégalité ou l'inadaptation de l'offre foncière et immobilière. • La fuite des talents, le manque d'attractivité pour les cadres et les étudiants. • L'augmentation de la dépendance décisionnelle (faiblesse des sièges/centres de décision). • Le manque d'investissements dans le transport ferroviaire de voyageurs.

La région Grand Est compte 2,1 millions d'emplois à fin 2020 (elle se situe au 7^{ème} rang des nouvelles régions françaises), dont 1,9 million d'emplois salariés. Avec plus de 311 000 emplois salariés dans l'industrie manufacturière (16% des salariés), elle est même la 2^{ème} région industrielle après Auvergne-Rhône-Alpes (hors Ile-de-France).

ATTRACTIVITÉ ET CONNECTIVITÉ DU TERRITOIRE

S	FORCES • Un territoire accessible bénéficiant de grandes zones d'activités stratégiques à vocation régionale voire mondiale et d'une offre foncière à vocation économique multimodale. • La desserte multimodale par tous les modes de transport, la qualité des infrastructures et de leurs interconnexions (cf page 5-6).	W FAIBLESSES • Quelques gros points noirs résiduels en termes de sécurité, de fluidité du trafic. • Une faible desserte en Transports en commun de certaines Zones d'Activités Économiques. • Un réseau routier à moderniser et compléter. • Une valorisation insuffisante de la logistique, particulièrement dans le cadre de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (concurrence d'autres activités plus « valorisantes » dans la consommation foncière). • Des transports transfrontaliers à optimiser, particulièrement les infrastructures routières et ferroviaires. • L'attractivité de certains sites intermodaux (gares, ZAE...) ainsi que certaines interconnexions. • Un réseau ferroviaire capillaire en difficulté. • La présence de plusieurs ports fluviaux de commerce au gabarit Freycinet sans perspective d'évolution dans les prochaines années, VNF privilégiant la plaisance et le tourisme fluvial sur ce gabarit. • L'hétérogénéité des équipements sur le territoire créant des distorsions de développement
O	OPPORTUNITÉS • La mise en œuvre de nouvelles réglementations (Zones à Faibles Émissions Mobilités) impliquant de repenser les mobilités des entreprises et de leurs salariés, le mix énergétique, les schémas d'avitaillement, la décarbonation de l'économie et des transports. • Le déploiement en cours du THD. • Le développement de la filière logistique : demandes d'implantation, image, prestations à valeurs ajoutées, structuration...fort impact dû à la crise Covid • De nombreux projets structurants à l'étude voire en phase de réalisation. • Des projets d'optimisation des infrastructures existantes (électrification de lignes ferroviaires...). • La valorisation de la multimodalité au sein de certains parcs d'activités	T MENACES • Le report de certaines réalisations ou aménagement d'infrastructures au gré des arbitrages budgétaires. • L'importance du transport routier sur les enjeux de santé publique et son impact sur le trafic économique des mesures visant à réduire les émissions polluantes. Mise en place de ZFEM impactant l'ensemble des entreprises et de manière importantes les TPE / PME ainsi que les entreprises logistiques leur demandant un investissement de renouvellement de leur flotte de véhicules. • Impacts sur les différents territoires (concernés et voisins) de la mise en place d'une taxe routière PL en Alsace. • La concurrence d'équipements aéroportuaires frontaliers (Luxembourg, Baden-Baden). • La saturation de certains axes autoroutiers. • Une orientation trop marquée logistique pourrait être de plus en plus contestée.

La question foncière a une acuité particulière, qui a pris une dimension extrêmement importante au cours de la dernière décennie avec la nécessaire réduction du rythme d'artificialisation des

sols, par la mise en place du Zéro artificialisation nette et la révision du SRADDET en cours. L'offre foncière (et immobilière) à vocation d'activités revêt d'autant plus de poids parmi les facteurs d'attractivité.

FONCIER/IMMOBILIER D'ACTIVITÉS

S	FORCES • Des parcs et quartiers d'affaires à vocation d'activités économiques attractifs à fort rayonnement. • Une offre tertiaire attractive, notamment positionnée à proximité des gares TGV. • Des parcs d'activités dédiés (bioéconomie, innovation, logistique, industrie) ainsi que des parcs mixtes et des villages entreprises permettant de répondre aux besoins des TPE / PME. • Des disponibilités foncières à court terme sur certains secteurs géographiques. Des offres à plus long terme en préparation. • Des offres immobilières Premium en cours de production sur des quartiers stratégiques, d'autres en préparation. • Présence d'équipements structurants (port, aéroport, autoroute) renforçant l'attractivité des parcs d'activités. • Un accompagnement sur mesure de la part des équipes de certaines CCI. Des partenariats avec les autres acteurs économiques, notamment pour la commercialisation et la promotion des parcs d'activités. • Une bonne connaissance des entrepreneurs, des entreprises et de leurs besoins.	W	FAIBLESSES • Une très faible disponibilité immédiate et à court terme d'une offre foncière adaptée et de qualité dans certains secteurs (zones à forte densité ou en tension...). • L'inadéquation qualitative de l'offre immobilière (voire l'obsolescence de certains produits) par rapport à la demande et aux attentes des entreprises (neuf vs seconde main). • Le manque de coordination et la concurrence entre territoires. • Le manque de proposition d'immobilier de qualité sur certains territoires • La différence d'attractivité selon les territoires
O	OPPORTUNITÉS • Une demande d'implantations/de développements (endogène et/ou exogène) en croissance. • La prise en compte du Zéro Artificialisation Nette par la valorisation des friches et dents creuses – en lien avec le cadre législatif. Expertise des Établissements Publics Fonciers sur le territoire de la Région Grand Est. • L'existence de services de proximité. • Un territoire et un tissu économique dynamique. • Le développement d'un accompagnement de la part des collaborateurs de certaines CCI. • La pénurie foncière en Suisse et au Luxembourg.	T	MENACES • La raréfaction foncière dans les zones denses • La temporalité (longue) de production d'une offre foncière, notamment au vu de l'augmentation des contraintes et protections réglementaires, environnementales... • La forte pression urbaine et environnementale au détriment de l'activité économique (notamment certaines zones portuaires). • La concurrence foncière allemande et wallonne. • L'évolution des spécialisations de certaines zones industrielles (commerciales, tertiaires) et l'utilisation par des fonctions autres (équipements, pôles médicaux...), accélérant la pénurie de terrains à vocation industrielle et logistique et artisanale. • La densité commerciale et la présence de friches commerciales à requalifier.

Au-delà des capacités d'implantations et de circulation/connexion, les entreprises ont la nécessité de s'intégrer dans un environnement favorable à son épanouissement. Le Grand Est ne déroge pas à la règle ; sa situation géopolitique particulière s'avère être à la fois un atout et un challenge au vu du dynamisme des territoires frontaliers et de leurs conditions-cadres.

ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES

S	FORCES • La force industrielle productive, stimulée par le positionnement géographique, sa diversité. • La dynamique entrepreneuriale locale, la facilité de réseautage, la mobilisation et la force du réseau, la dynamique, la diversité et la densité des pôles de compétitivité et de clusters. • La qualité de l'offre de formation et son caractère professionnalisant. • La densification et la tertiarisation du tissu économique. • La force de l'agriculture dans le tissu économique, particulièrement en Champagne-Ardenne et Meuse. • Le secteur de la construction et de l'industrie : un secteur industriel, générateurs d'emplois • La force de nos TPE, plus de 9 établissements sur 10 ont moins de 10 salariés.	W	FAIBLESSES • La méconnaissance de l'entreprise par les élus, ressentie par les chefs d'entreprises, leurs relations complexes avec les administrations ; • Un fort niveau de dépendance vis-à-vis des capitaux étrangers • Une rareté des sièges sociaux sur le territoire • La montée en puissance du « Grand Paris » et l'attractivité des bassins d'emplois franciliens. • La difficulté à recruter. • Des filières traditionnelles qui traversent d'importantes difficultés conjoncturelles. • La démographie. • La concentration spatiale de l'emploi. • Le manque de technicité des territoires ruraux qui créent des distorsions dans l'attractivité (pas d'agence d'urbanisme, planification restreinte, manque de moyens, pas de lobbying puissant)
O	OPPORTUNITÉS • Le développement de la connectivité/ numérisation des entreprises • Le développement des activités tertiaires : services aux entreprises activités culturelles et créatives (ICC) • Le renforcement de la collaboration des entreprises avec les universités et grandes écoles. La présence d'un tissu universitaire dense. • La prise en compte de l'énergie dans les stratégies territoriales et économiques (disponibilité, valorisation...) • Le développement des partenariats de projets transfrontaliers.	T	MENACES • La fragilisation de l'appareil productif local. • La fuite de certaines compétences en Suisse, au Luxembourg ou en Allemagne (difficulté à garder les cadres et les jeunes diplômés). • Le vieillissement de la population.

2.3 Enjeux et projets structurants

Au vu de ces différents éléments, les enjeux-clés ainsi que les projets structurants pour l'avenir selon la CCI sont les suivants.

ACCESSIBILITÉ, CONNECTIVITÉ ET MOBILITÉ

L'un des enjeux majeurs pour le développement économique relève de l'amélioration de l'accessibilité globale du territoire et de la résolution des points de blocages identifiés dans la région. Pour ce faire, les CCI ont tissé des liens étroits avec les collectivités et les acteurs du territoire afin de poursuivre le travail engagé sur ces questions et notamment la réalisation de projets d'infrastructures de transport, susceptibles d'assurer l'inscription du territoire dans les réseaux de transports européens et français, et d'assurer aux entreprises les leviers d'accès tant à leurs marchés qu'à leurs sites, et de leur permettre de bénéficier de prestations logistiques multimodales performantes.

Parmi les **projets routiers**, on relève tout particulièrement la réalisation ces dernières années d'infrastructures permettant la finalisation du maillage efficace du territoire Grand Est, son

désengorgement voire son désenclavement (Y ardennais (inauguré en 2019), A31, connexions A35/réseaux autoroutiers allemand et suisse, Contournement Ouest de Strasbourg, RN135 en Meuse – encore en cours, RN4), ainsi que des aménagements multimodaux (liaison Colmar-Freiburg, accessibilité de la zone portuaire de Strasbourg...).

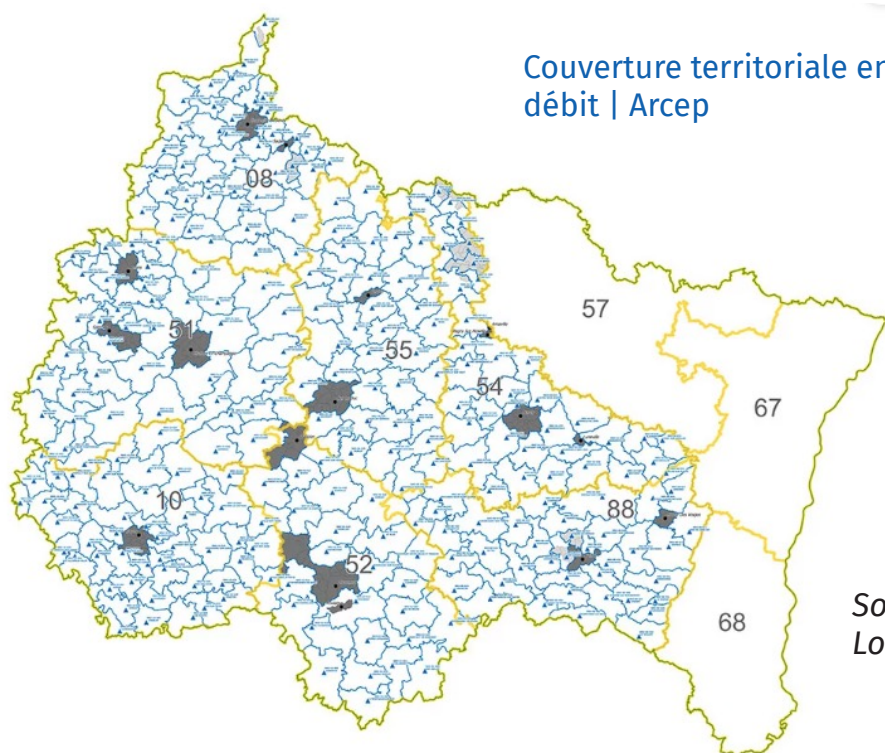
Parmi les **projets ferroviaires**, on relève tout particulièrement la valorisation du multimodal (liaison ferroviaire de l'EuroAirport, embranchement de Parcs d'Activités Économiques...), l'optimisation des infrastructures existantes et de leurs interconnexions (électrification de lignes notamment 4 et 10, transversale Paris-Saint Dié, Rhin-Rhône Ferroviaire Fret, interconnexions transfrontalières Strasbourg-Offenburg, Mulhouse-Müllheim-Freiburg et Mulhouse-Basel, connexion des Vosges au TGV Rhin Rhône, pérennisation d'axes secondaires...) et l'achèvement des projets en cours (LGV Rhin-Rhône...).

Parmi les **projets fluviaux**, on relève tout particulièrement les aménagements d'infrastructures existantes pour assurer leur adaptation au trafic (tronçon à grand gabarit entre Bray/Seine et Nogent/Seine, la réalisation de travaux structurants sur le port de Givet...), le développement des ports stratégiques, voire la réalisation de la liaison fluviale Saône-Rhin.

Parmi les **projets aériens**, la complémentarité et la coordination de positionnement des aéroports du Grand Est restent des enjeux importants pour le développement économique des territoires.

En parallèle de la réalisation et du développement des infrastructures de transport et des équipements multimodaux, de nouvelles réglementations autour des métropoles et grandes agglomérations impliquent d'importants changements pour les entreprises, qui doivent progressivement verdir leurs flottes de véhicules, en fonction d'un calendrier fixé (Strasbourg) ou à fixer (Metz, Mulhouse, Nancy, Reims). L'impact porte autant sur les véhicules des entreprises (poids-lourds, véhicules utilitaires ou spéciaux, voitures commerciales) que sur ceux des salariés.

Au-delà des infrastructures de transport classiques, l'accessibilité numérique du territoire est primordiale. C'est pourquoi le déploiement du Très Haut Débit est un projet majeur pour les CCI. S'il est bien engagé, voire quasi terminé sur certains secteurs, d'autres restent à équiper.



Couverture territoriale en très haut débit et en bon haut débit | Arcep

Source : Carte extrait du Site internet Losange - avril 2023

De plus, adossés aux projets d'infrastructures routières, des projets pilotés par les collectivités de création de transports en commun en site propre (TCSP), de bus à haut niveau de service (BHNS) ou d'organisation du covoiturage ou d'auto-stop (applications, parkings) permettent de renforcer la région Grand Est en ce qui a trait à son exemplarité et sa prise en compte des problématiques liées au climat et au développement durable.

FONCIER / IMMOBILIER D'ACTIVITÉS

S'agissant de l'offre foncière et immobilière, dans un contexte de raréfaction et de Zéro Artificialisation Nette, l'enjeu pour le monde économique est multiple :

- Renforcer l'offre territoriale en aménageant et construisant de nouveaux sites d'accueil attractifs pour les entreprises endogènes et exogènes, respectueux de l'environnement et valorisant les synergies entre ces dernières.
- Préserver le foncier d'entreprise existant et ses capacités de mutation au bénéfice d'activités économiques. L'enjeu de la valorisation des friches et des dents creuses est un axe structurant pour les CCI "Aménageurs" du Grand Est. La question de la mobilisation des friches et donc des compensations éventuelles se posent pour les territoires dénués de friches mobilisables.
- Améliorer la performance des zones d'activités existantes en réponse aux besoins des entreprises et de leurs salariés au service de l'attractivité du territoire, en lien notamment avec le déploiement du Très Haut Débit et la création de nouvelles offres de service sur ces dernières telles que des offres servicielles et décarbonées ;
- Développer sur le territoire une offre diversifiée, qualitative et adaptée aux activités économiques et leurs exigences d'exploitation dans le cadre d'un développement endogène et exogène.
- Dédier des espaces aux filières innovantes (Bioéconomie, Lorentech : outils totem structurants) et les promouvoir.
- Favoriser l'équilibre entre tous les territoires.
- Sensibiliser les différents acteurs (collectivités, aménageurs, entreprises...) à une nouvelle approche du foncier d'activités (risque de mutation des terrains à vocation économique, optimisation des réglementations, optimisation des demandes aux besoins réels, mutualisation, approche qualitative et durable...).
- Accompagner les collectivités et les entreprises aux grands enjeux de demain (accessibilité, Energie, éco-responsabilité, RSE...)

Pour ce faire, il est stratégique de connaître et faire connaître l'état de l'offre existante. Les données disponibles sont toutefois partielles. Il est également important de hiérarchiser l'offre foncière, afin de structurer le réseau d'espaces à vocations économiques.

Les CCI sont également fortement mobilisées aux côtés des collectivités et de l'État dans le cadre des observatoires mis en place, en lien notamment avec les agences d'urbanisme, tels que les observatoires de l'immobilier d'entreprises, des zones d'activités et plus récemment des friches. Ces observatoires, véritable aide à la décision, sont déployés tant au niveau local qu'au niveau régional.

Ces deux activités que sont l'aménagement de parcs d'activités et l'immobilier d'entreprises sont un axe fort et stratégique pour le développement économique du territoire.

2.4 Implication des CCI

Nombre d'ETP par CCI par missions gérées en direct.

Suivant éléments de la norme 4.9 (2021)

	Mission consultative territoriale = avis (D01)	Actions territoriales (C01)	Gestion des ports de commerce de marchandises (C02)	Palais des congrès et parcs d'exposition (C06)	Aménagement des zones d'activités (C07)	Parcs de stationnement (C08)	Pilotage et support opérationnel de la mission Appui aux territoires / gestion d'équipements (CE0)	TOTAL
Alsace	3,2	10	0	0	0	0	0	13,2
Ardennes	0	0	0	0	0	2,1	0	2,1
Aube	0,3	2,4	0	0	0	0	3,3 en C10 et 0 en CE0	6
Marne	0	0,74	2	0	4,01	0	0	6,75
Meurthe-et-Moselle	0	0	3	0	0	0	0	3
Meuse Haute-Marne	0,3	0,55	0	0	0	0	1	1,85
Moselle	1	1	0	0	0	0	0	2
Vosges	1	0,5	0	0	0	0	0	1,5
TOTAL	5,8	15,19	5	0	4,01	2,1	4,3	36,4

ÉQUIPEMENTS ET SERVICES GÉRÉS PAR LES CCI

Les CCI sont de longues dates parties prenantes dans différents équipements structurants du territoire, dont le rôle est stratégique dans l'attractivité et la compétitivité de leurs circonscriptions.

Dans le domaine portuaire

Plusieurs CCI sont ainsi fortement impliquées dans les gouvernances des établissements portuaires. Celles-ci ont toutefois été amenées à évoluer au cours des dernières années, favorisant de plus en plus l'implication collective des acteurs du territoire notamment sur le réseau fluvial à grand gabarit.

• Le port de Givet (08)

Position stratégique sur l'itinéraire de la Meuse, le port de Givet offre une liaison fluviale « grand gabarit » (1350 tonnes) entre la région et les grands ports de la mer du Nord (Anvers, Rotterdam, Dunkerque). Véritable base arrière des ports maritimes du Nord de l'Europe, il est également relié au réseau Freycinet vers le sud et le Bassin parisien ainsi qu'à la voie ferrée.

Ce port, d'une emprise de 28 ha, est composé de deux sites : le port de Givet et le quai des 3 Fontaines en amont. Il est géré en concession par la CCI des Ardennes qui a subdélégué son exploitation, sur une emprise de 16 ha, à une filiale du groupe Urano, la société « Le Port de Givet ».

Véritable plateforme multimodale (eau, route et fer), le port dispose de nombreux équipements dont 3 darses, 1650 ml de quais de chargement / déchargement, une voirie colis lourds et une

rampe roulière, des bâtiments logistiques et aires de stockage, une zone conteneurs ainsi que des engins de manutention.

Le Port de Givet propose ainsi une offre de service multimodale pour le transport, la manutention, le stockage et la logistique des marchandises avec des solutions de décarbonation.

• Les ports de l'Aube (10)

Le port de Nogent, le plus en amont de la Seine et intégré au réseau HAROPA, permet aujourd'hui la navigation de bateaux jusqu'à 1 500 tonnes et se modernise pour permettre un développement du trafic de conteneurs avec le port du Havre. Une plateforme portuaire tri-modale de 15 ha est aménagée pour faciliter les flux avec d'autres modes de transport. La CCI de Troyes et de l'Aube ne gère plus la rive gauche du port de Nogent-sur-Seine, qui est désormais gérée par la SNTC (Société Nationale de Transport Combiné). La rive droite, dite « Port de l'Aube » est gérée, via une Délégation de Service Public, par la Société Union Nogentaise de Manutention.

• Les ports de la Marne (51)

Les ports marnais sont situés sur un réseau Freycinet, qui ne permet pas le passage des bateaux de plus de 250 tonnes pour 1,80 m de tirant d'eau. Ceci est un handicap pour le développement du trafic fluvial sur le canal de la Marne d'autant que la stratégie déployée aujourd'hui par VNF sur ce capillaire est le tourisme fluvial et la plaisance.

La CCI gère aujourd'hui le port de Reims, sous forme de concession d'outillage portant à échéance en septembre 2023. La concession de Reims se répartit sur 39 ha dont 32 ha de terre-pleins, 5 km de mur de quai et 9 km de voies ferrées.

Précédemment, la CCI Marne gérât également le port de Vitry le François également sous concession avec VNF. Cette dernière s'est arrêtée le 13 septembre 2022. Le port est aujourd'hui repris en gestion directe par VNF.

• Le Port Rhénan de Colmar/Neuf-Brisach (68)

Depuis 2018, la gouvernance du Port Rhénan a évolué. La CCI fait partie des 5 membres du Syndicat Mixte Ouvert (SMO) pour la gestion du Port Rhénan de Colmar/Neuf-Brisach. Jusque-là gérée par la CCI, l'exploitation du port a été confiée à une Société d'Économie Mixte à Opération unique (SEMOP), dont le capital est détenu à hauteur de 51 % par CFNR Transport SAS, 34 % par le SMO et 15 % par la Banque des Territoires.

• Le Port de plaisance de Colmar Centre-Alsace (68)

Il est issu de la transformation, en 1994-95, à l'initiative de la CCI, de l'ancien port de commerce abandonné à la fin des années 80. La CCI en est le concessionnaire jusqu'en 2034 et en a sous-traité la gestion à la SARL Indigo Colmar, filiale du groupe Huttopia.

• Les Ports de Mulhouse-Rhin (68)

Créés à l'initiative de l'ancienne CCI Sud Alsace Mulhouse, ils sont composés de 3 sites :

- Ottmarsheim, sur le Grand canal d'Alsace, est un grand port industriel, pivot de la ZI de Mulhouse-Rhin. Il est largement ouvert au transport combiné avec ses deux terminaux « conteneurs » de 7,5 ha, et ses 2 portiques de manutention de conteneurs.
- Huningue, sur le Rhin, est aux portes de Bâle particulièrement équipé pour le traitement de vracs.
- Ile Napoléon, à l'actuel aboutissement « Est » de la liaison Saône-Rhin à gabarit européen, est un véritable port urbain au sein de l'agglomération de Mulhouse.

La structure de gouvernance a évolué ces dernières années, afin de passer d'un système concessif à un Syndicat Mixte Ouvert (regroupant VNF, la Région Grand Est, les agglomérations de Mulhouse

et de St Louis et la CCI). La Société d'Économie Mixte à opération unique (SEMOP), EuroRheinPorts, créée en date du 1er juillet 2021, associant le SMO (concedant, 51 %), l'opérateur économique Alsaceteam (39%) et la Banque des Territoires (10%), a pour charge de développer et de gérer les Ports de Mulhouse Rhin au cours des trente prochaines années.

Les Ports de Mulhouse Rhin font également partie d'un projet de coopération transfrontalière inter-ports, RheinPorts, structure d'études et de promotion des sites portuaires de Mulhouse, Bâle et Weil-am-Rhein.

Dans le domaine ferroviaire

Certaines CCI du Grand Est sont également impliquées dans la gestion d'équipements ferroviaires, qu'ils soient ou non en lien avec les équipements fluviaux ci-dessus. Le mode de transport ferroviaire tant de marchandises que de passagers est en effet un enjeu fort pour le développement économique des territoires, tant pour le tissu industriel endogène que pour la logistique exogène.

• La plateforme multimodale du port de Givet (08)

Elle est gérée en concession par la CCI des Ardennes qui a subdélégué son exploitation à une filiale du groupe Urano, la société « Port de Givet ».

Le port relie le réseau fluvial au réseau routier et ferroviaire. Compte tenu de son positionnement stratégique, ses équipements et ses capacités de stockage et de manutention, l'enjeu est donc de développer son activité tri-modale pour répondre aux besoins de frets tout en favorisant la transition écologique. Le programme de modernisation du réseau ferré Givet / Charleville-Mézières doit se poursuivre et l'enjeu de la CCI est alors de veiller et d'appuyer la réalisation de ces travaux. La CCI pourra aussi apporter son appui aux études du projet de réouverture de la ligne Givet / Dinant.

La CCI des Ardennes participe également aux groupes de réflexion menés par RFF sur le maillage, le développement et la modernisation d'ITE actifs d'entreprises ou de zones industrielles. Elle pourra aussi participer à toute réflexion sur le développement d'opérateurs ferroviaires sur le territoire.

• Un réseau ferré dans la Marne (51)

La CCI Marne est propriétaire d'un réseau ferré tant sur le secteur de Châlons en Champagne que sur celui de Reims. La CCI gère notamment 1,3 km de voies ferrées en propres desservant un parc d'activités situé en entrée d'agglomération de Châlons en Champagne (ZAC de la Veuve, parc multimodal à vocation logistique et industrielle). Sur le site de Reims, la CCI gère 9 km de voies ferrées dont 6 km sur le site de la concession portuaire, géré dans le cadre de la concession d'outillage signée entre VNF et la CCI et allant jusqu'en septembre 2023. Le réseau EFDI, long de 3 km, est quant à lui géré via une convention par ARCELORMITTAL seul utilisateur actuel de cette infrastructure.

• La plateforme multimodale de Nancy-Champigneulles (54)

Les chargeurs, transporteurs et usagers des infrastructures logistiques et de transports du sud lorrain ont dégagé une demande prioritaire, consistant à créer des lignes ferroviaires reliant les points cardinaux Sud-Ouest, Nord et Sud : c'est-à-dire les ports de la méditerranée (Marseille, Fos) à ceux de la mer du Nord (Zeebrugge, Anvers) via Nancy.

Mais cette demande concernait également le Sud-Ouest et l'Ouest via Paris.

La CCI de Meurthe et Moselle a créé la Société Multimodale de Meurthe et Moselle (SE3M), afin de lui confier l'exploitation du site en 2013.

Celle-ci est exploitante du site de Nancy-Champigneulles jusqu'en 2038.

Une rotation quotidienne relie quotidiennement :

- Fos sur Mer et Nancy depuis février 2014
- Nancy et Zeebrugge/Anvers/Rotterdam depuis janvier 2017
- Nancy et Bayonne via Paris-Valenton depuis octobre 2022

Ce sont 420 rotation annuelle et près des 400 000 tonnes de marchandises qui sont transportées chaque année. Mais surtout, ce sont plus de 25 000 camions qui sont retirés chaque année de l'autoroute A31, si engorgée.

Dans le domaine aéroportuaire

Les CCI sont également présentes, pour certaines, dans la gouvernance de certains aéroports du Grand Est. Ceux-ci participent en effet à l'offre de services du territoire pour les entreprises ainsi qu'au dynamisme de la région.

• Aéroport de Troyes-Barberey (10)

La CCI Troyes et Aube est membre du syndicat mixte de l'aéroport de Troyes-Barberey, qui en est le propriétaire (et donc délégant) depuis qu'elle n'en assure plus la gestion directe.

Le Syndicat Mixte (composé du Conseil départemental de l'Aube, de Troyes Champagne Métropole et de la CCI de Troyes et de l'Aube) a choisi la Société d'Exploitation Aéroport Troyes Barberey, désormais filiale du groupe EDEIS, pour en assurer la gestion, depuis 2013.

• Aéroport de Nancy-Essey (54)

L'aéroport de Nancy-Essey est géré par la CCI. Il est un des rares aéroports de centre-ville. Ceci constitue un attrait fondamental pour le développement des activités de business, mais également pour la visibilité du grand public.

Il s'est spécialisé dans les vols d'affaires, la maintenance, les écoles de pilotage et les activités de plaisance et assure 23 000 mouvements annuels.

Son positionnement géographique central et ses astreintes 24h/24 et 365 j/an lui confèrent également une légitimité importante pour les opérations sanitaires et dons d'organes à destination de l'ensemble des hôpitaux lorrains.

75 avions sont basés en permanence sur le site, ainsi que 24 entreprises implantées depuis sa reprise par la CCI 54 et sa filiale Grand Nancy Aéroport depuis 2012, témoignant de son dynamisme en termes de développement économique.

• Aéroport d'Épinal-Mirecourt (88)

La CCI des Vosges est partenaire à 49% au capital de la société gérant l'aéroport d'Épinal-Mirecourt (SEAEM) sous DSP jusqu'en décembre 2023. Elle s'assure de l'exploitation, l'entretien et la maintenance de l'aéroport, du développement du trafic et des services.

L'aéroport d'Épinal-Mirecourt est un outil à forte capacité, stratégiquement positionné d'un point de vue géographique et doté d'une piste de 2900 mètres de long sur 45 mètres de large, doublée d'un taxiway avec 4 bretelles. Il est également spécialisé dans l'activité « entraînement », avec tous types d'aéronefs et notamment les gros porteurs.

En matière foncière et immobilière

Plusieurs CCI du Grand Est participent au développement d'une offre foncière et immobilière à vocation d'activités dans la région, puisque qu'elle constitue un service et un levier de développement, renforçant l'attractivité de nos territoires.

EN TERMES D'OFFRE FONCIÈRE

• **Les Zones d'Activités de Tournes Cliron et Donchery (08) (cédée à Ardenne Métropole)**

Après avoir cédé en 2021 à la collectivité territoriale l'ensemble des zones d'activités de Tournes-Cliron et de Donchery, la CCI a engagé une nouvelle réflexion sur les modalités possibles de son futur accompagnement à l'implantation des entreprises sur ces zones ou d'autres ainsi que sur l'opportunité de développer de nouvelles offres foncières et / ou immobilières sur le territoire, directement ou indirectement via des structures ou des partenariats.

• **Les terrains à vocation d'activités de la CCI Marne En Champagne (51)**

Depuis les années 70, la CCI Marne En Champagne aménage et commercialise de nombreuses zones d'activités principalement dans l'agglomération de Reims et de Châlons en Champagne. Elle dispose au 31 décembre 2022 d'un stock de terrains de plus de 193 ha en propre.

Ces parcs d'activités sont répartis majoritairement au sein de l'agglomération rémoise et au sein de l'agglomération chalonnaise.

Depuis 2016, la CCI Marne a structuré son activité « Aménagement » en créant des véhicules juridiques, tels que la SAS Partenaires Aménagement, société d'aménagement créée avec la SEM Agencia (SEM de la collectivité rémoise).

Deux opérations sont aujourd'hui pilotées par cette SAS à savoir :

- Le parc d'activités de Cernay Saint Léonard : parc d'activités de 145 ha aux portes de Reims à vocation essentiellement industrielle, artisanale, logistique et de services. Les deux premières phases sont aujourd'hui entièrement commercialisées et une troisième va être prochainement engagée.
- La phase 2 du parc d'activités de Witry Caurel : (19 ha) parc à vocation mixte

D'autres parcs d'activités sont en cours et pilotés par la CCI Marne à savoir :

- Le Reims Bioeconomy Park. Ce parc d'activités s'étendra à son terme sur 193 ha. Une première phase a été réalisée sur 62 ha (dont 46 ha cessibles). Ce parc est actuellement en cours de commercialisation.
- Le parc d'activités de La Veuve est dédié tant à la logistique qu'aux unités industrielles de grande ampleur (plusieurs hectares). Une 1ère phase d'aménagement a porté sur près de 80 ha dont aujourd'hui 8.8 ha restent à commercialiser. Une 3ème phase d'aménagement d'environ 50 hectares est en cours d'études et permettra de renforcer l'attractivité du parc et de disposer de services performants en lien avec les activités.
- Les Mesneux (7 ha bruts), le projet va prochainement rentrer dans sa phase opérationnelle
- D'autres parcs sont presque entièrement commercialisés comme :
 - La phase 1 du parc d'activités de Witry Caurel (13 ha bruts)*
 - Sillery (13 ha bruts)*
 - Saint Gibrien (12 ha bruts)*

EN TERMES D'OFFRE IMMOBILIÈRE

• **Le parc immobilier à vocation économique des Ardennes (08)**

En termes de patrimoine, la CCI des Ardennes est propriétaire de :

- Un parking public de centre-ville de 175 places comprenant également un local commercial loué (pressing) avenue Jean Jaurès à Charleville Mézières

- Un immeuble administratif détenu à 100 % via la SCI et situé 18A avenue G. Corneau à Charleville-Mézières (siège et services CCI, Banque de France et ANTS), surface plancher 2775 m² (R+2) sur un terrain de 4345 m² (80 places de parking)
- SCI Pôle Formation du Moulin Le Blanc (49 %) : immeuble neuf à vocation d'enseignement (CFAI CA) au campus de Charleville-Mézières, surface plancher 1430 m² (R+1) sur un terrain de 2000 m² (50 places de parking)
- Pôle d'ingénierie (sous compromis de vente) : immeuble tertiaire à proximité de Charleville-Mézières à l'entrée de la ZI à Tournes, ensemble de 3 bâtiments communicants composés de 5 lots pour un total d'environ 525 m² (R+1) sur terrain de 5800 m² (en copropriété)

Ainsi que des bâtiments industriels :

- Vynex à Blagny : 7900 m², bail commercial
- AMGL à Bogny : 2350m², contrat location-vente
- Ardenity à Givet : 8750 m², friche inoccupée

• Le parc immobilier à vocation économique de l'Aube (10)

La CCI de Troyes et de l'Aube possède deux bâtiments :

- Un bâtiment de 725 m² (La Chapelle Saint Luc), loué au Bureau & Brigade des Douanes ;
- Un bâtiment tertiaire de 7100 m² (Troyes) qu'elle occupe en partie, le restant étant loué à 17 entreprises + un espace de coworking. Un plateau de 200 m² est actuellement disponible.

• Le parc immobilier à vocation économique de la Marne (51)

La CCI Marne en Champagne, et sa filiale la SCI Immobilière Marnaise possèdent et gèrent un parc d'immeubles locatifs industriels et tertiaires loués à plus de 70 entreprises, pour un total de 54 479 m² (hors friches 77 584 m²), dont 44 460 m² occupés (au 31/12/22).

Les typologies de locaux sont très variées : écoles, centre de formation, bureaux, entrepôts logistiques et industriels, locaux d'activités mixtes pour TPE. La CCI Marne investit pour créer des conditions d'implantation pour les entreprises y compris sur des territoires moins développés.

Les surfaces des bâtiments gérées sont :

Pour la CCI Marne :

- Campus NEOMA 1 – 18 690 m²
- Campus NEOMA 2 – 8 579 m²
- Les Accrues (Sorepack) – 3 224 m²
- Ampère – 2 321 m²
- Roger Mallier (Vatry) – 1 185 m²
- Auberge du Chantecoq – 470 m²
- Usine SB Ceramics – 67 834 m² (friche industrielle)
- Entrepôt SB Ceramics – 9 750 m² (en cours de vente)

Pour la SCI Immobilière Marnaise :

- RACCINE (Ex Boehringer) – 5 000 m² dont 2500 m² louables
- Le Parvis Bezzannes – 4 198 m²
- Espace Becquerel – 7895 m²
- Mont Michaud – 1 526 m²
- Argonne champenoise – 1 381 m²

Les principales finalités sont les suivantes :

- L'action de reconversion d'espaces qui se sont désindustrialisés.

- Le soutien au développement économique des territoires,
- Le développement d'immobilier permettant de capter des transferts d'activités back office depuis la région parisienne,
- Le développement des activités de formation,
- Le développement de ressources financières complémentaires.

• **L'immobilier à vocation économique de Lorraine**

Une stratégie régionale lorraine a été développée pour doter les territoires de locaux dont ils ne disposent pas, pour renforcer l'image et la représentativité du réseau consulaire au cœur des territoires. Il est important d'être ainsi en mesure de diversifier nos ressources financières sans jamais entrer en concurrence frontale avec les acteurs privés, mais agir en complémentarité. Devant cette volonté affirmée de pouvoir satisfaire les besoins identifiés ou à venir, une société privée de type SAS a été créée, au sein de laquelle chaque CCI peut abonder en fonction des opportunités en intégrant une société dédiée projet : la S.I.L.E. (Société Immobilière Lorraine Entreprises).

Cet outil aujourd'hui en réserve peut être activé pour les types de projets pouvant voir le jour tels que Centre d'Affaires, Immobilier de bureaux, Pépinières d'entreprises, Maison de l'entreprise, Hôtel d'entreprises, Bâtiment relais, Bâtiment à usage mixte, Bâtiment à vocation industrielle, reconversion d'un site.

• **Les structures d'accueil de la CCI Meuse Haute-Marne (55-52)**

La CCI Meuse Haute-Marne propose à la location plusieurs bâtiments tertiaires à Saint-Dizier, Chaumont, Issoncourt, Bar le Duc et Verdun.

Elle a développé les boutiques à l'essai notamment à Chaumont et Verdun.

Et elle a mis en place, en appui de la collectivité, l'école de production à Nogent.

Pour la CCI Meuse Haute-Marne, ces structures ne répondent pas aux besoins actuels de son territoire, qui malgré sa superficie manque de diversité dans son offre en immobilier d'entreprises. La ruralité de la Meuse rend frileux les investisseurs privés en immobilier, ce qui tend encore ce marché.

• **Les structures d'accueil de Meurthe-et-Moselle (54)**

La CCI 54 offre depuis 2014 des prestations en matière d'hébergement d'entreprises au travers de ses filiales RACINE et CAREP sur 14 sites et 22 000 m² de bureau et petits ateliers.

Ainsi elle a maillé le territoire Meurthe et Mosellan au travers :

- des pépinières d'entreprises de Lunéville et Moncel les Lunéville ;
- de la maison des Transitions à Piennes,
- de la pépinière d'entreprises de Joeuf,
- de la pépinière d'entreprises de Blénod les Pont à Mousson,
- des pépinières d'entreprises du Val de Lorraine (Bassin de Pompey et Lesménils)
- de la pépinière de Nancy Stanislas.

• **Les structures d'accueil de Moselle (57)**

La CCI 57 intervient sur son territoire via sa filiale Synergie SA en matière de gestion de pépinières (Florange et Metz). Elle est également intervenue en soutien financier dans la mise en place d'outils tel que le centre des Congrès de Metz.

• **Le parc immobilier à vocation économique de Mulhouse (68)**

La CCI dispose d'un parc immobilier dans le Quartier d'Affaires Gare TGV de Mulhouse, quartier

à dominante économique et en plein essor. Elle propose à la location des bureaux destinés à des entreprises B to B. Elle apporte ainsi une offre complémentaire aux produits commercialisés dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté qui produit des immeubles neufs de bureaux avec de grandes superficies, plutôt à la vente.

• **Le Business Campus (hôtel d'entreprises) à Mulhouse (68)**

La CCI avait rénové un bâtiment en friche sur le site du GIFOP (centre de formation) au cœur du croissant technologique ouest mulhousien, en répondant à un appel à projets du Conseil Départemental du Haut-Rhin visant à soutenir la création de pépinières et hôtels d'entreprises. La rénovation du bâtiment s'est faite dans l'optique de proposer des locaux complémentaires à ceux que l'on trouve dans le marché mulhousien. Les surfaces des bureaux et des ateliers sont donc supérieures et modulables pour pouvoir accompagner les besoins des entreprises accueillies.

L'Hôtel d'entreprises, Business Campus, est exploité en régie par la CCI. Le bâtiment de 4 435 m² offre une surface locative utile de 1 100 m² de bureaux et 2 500 m² d'ateliers. Au total, le Business Campus dispose de 28 bureaux et de 9 ateliers.

• **Les structures d'accueil des Vosges (88)**

4 structures sont recensées :

- Pépinière EGD Epinal Golbey Développement et son hôtel d'entreprises ;
- Pépinière d'entreprises de Saint-Dié-des-Vosges et de sa région ;
- Hôtel d'entreprises sur la zone de Remomeix ;

La CCI des Vosges dispose d'une filiale dénommée VIE (Vosges Immobilier Entreprendre) qui a pour but de participer au développement de la construction d'immeubles à usage industriel, commercial ou tertiaire, ou prendre toutes participations ou tous intérêts dans des sociétés immobilières de toutes natures. A cet effet, VIE dispose d'un immeuble dans le quartier d'affaires de la gare TGV d'Épinal au cœur de la ville et en lien direct avec la ligne TGV. Cet immeuble de 4 000 m² abrite aujourd'hui administrations et entreprises. Cette société dispose également d'un immeuble à Nancy dans le quartier de la gare TGV au viaduc Kennedy qui abrite aujourd'hui entreprises et équipes support de la CCI Régionale Grand Est. Enfin, dans l'environnement immédiat de l'aéroport d'Épinal Mirecourt dont la CCI des Vosges assure l'exploitation, VIE dispose de locaux (bureaux et lieu de stockage) pour les sociétés ayant un lien direct avec des activités aéronautiques et désireuses de s'implanter sur cette zone d'entreprises aux abords des pistes

Au-delà du foncier et de l'immobilier à proprement parler, plusieurs CCI du Grand Est cherchent à mettre en avant les disponibilités foncières et immobilières de leurs territoires, afin de faire se rencontrer au mieux offres et demandes et d'optimiser ainsi le foncier à vocation d'activités : <https://www.trouver-mon-immo-pro.fr>.

Équipements publics

• **Parking « Parc Central » à Charleville-Mézières (08)**

La CCI gère, en pleine propriété, un parking « Parc Central » à proximité immédiate des commerces en centre-ville de Charleville-Mézières, avenue Jean-Jaurès. Ce dernier dispose de 175 places (couvert/découvert, dont 25 en étage).

• **Un service de production et de distribution d'eau potable de l'agglomération troyenne (10)**

La CCI Troyes et Aube assure un service de production et de distribution d'eau potable qui fournit

plus d'un tiers de l'agglomération troyenne et dont la gestion est confiée à la société Veolia dans le cadre d'une Délégation de Service Public. L'un des services fournis est l'alimentation de la zone industrielle de La Chapelle Saint Luc, zone la plus importante du département.

- **L'Espace Auguste (ex CREF) de Colmar (68)**

Depuis 1992, la CCI a créé et développé le Centre de Rencontres, d'Échanges et de Formation pour un accueil optimal des congrès, colloques et conventions d'entreprises en Centre-Alsace. Ce bâtiment reçoit près de 125 manifestations ou réunions d'entreprises par an. L'exploitation a désormais été déléguée au Parc des Expositions de Colmar.

2.5 Principales instances dans lesquelles siègent et s'expriment les CCI

ACTEURS POLITIQUES

- Intercommunalités – commissions développement économique ...
- Pôles d'équilibres territoriaux et ruraux – dont Gal Leader
- Structures transfrontalières.

ACTEURS ÉCONOMIQUES

- Agences de développement économique
- Banque de France
- Groupements d'entrepreneurs, associations/clubs de zones/parcs d'activités, syndicats professionnels, S.A.S, ...
- Plateformes d'innovation

ACTEURS TECHNIQUES

- Agences d'urbanisme
- CODERST
- Etablissement Public Foncier
- Structures de Prévention des Pollutions Industrielles
- Syndicats mixtes (aménagement, équipement et autres SEM, SAS)
- SAGE / SDAGE
- URSSAF

ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE

- Aéroports, ports
- Associations de lobbying porteuses de projets d'infrastructures de transport
- Associations d'usagers
- Autorité organisatrice de transports
- Bailleurs/constructeurs de logements
- Offices du Tourisme, Parc des Expositions, centre des congrès
- Universités, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, institut supérieur, universités de technologie....

POSITIONNEMENT DES CCI

S	FORCES • La proximité avec le monde entrepreneurial • La connaissance du tissu économique • La CCI en tant qu'acteur de l'implantation d'entreprises : elle aménage, commercialise et accompagne les entreprises (en propre ou dans le cadre de ses filiales) • La CCI, propriétaire de foncier, d'immobilier et d'infrastructures • La force du nom CCI et la puissance de lobbying, de mobilisation du réseau • Un réseau important de partenaires également transfrontaliers • Un rôle d'interface et de partenaires d'intermédiaire avec les collectivités locales, administrations • La reconnaissance des actions des CCI par les autres acteurs, notamment du développement économique • Un tissu économique dense et dynamique • Des forces sectorielles en présence : agriculture, viticulture, bioéconomie... permettant de conforter l'attractivité de notre territoire • Les compétences des équipes • Une position géographique stratégique • La neutralité de la CCI • Une expertise nationale dans le développement des villages de marques	W	FAIBLESSES • La disponibilité limitée des élus CCI du fait de leur charge en entreprise ; • La difficulté à rendre visible toutes les actions de la CCI et leurs impacts, ce qui se traduit dans les taux de participation aux élections consulaires • Les différences de moyens d'une CCI à l'autre et d'un territoire à l'autre
O	OPPORTUNITÉS • La coordination de la CCI avec les autres acteurs qui interviennent pour promouvoir le développement économique • La capacité à renouveler nos actions, nos métiers, pour coller à l'évolution des entreprises et de leurs métiers • Le niveau de connaissance du tissu économique local, une culture « entreprise » à valoriser auprès des décideurs publics et partenaires • Un rôle de porte-parole des entrepreneurs • Une action de valorisation de l'usage du digital tant dans nos liens avec les entreprises que dans le cadre de la promotion de nos produits • L'opportunité de s'appuyer encore plus sur notre réseau et nos agences de développement pour promouvoir nos produits et nos actions. • Une volonté, avec les nouvelles mandatures, d'améliorer les performances des CCI • Le développement de nos actions afin de répondre aux enjeux du SRDEII et le SRADDET • Notre contribution à l'émergence de pôles d'excellence en fonction des filières considérées comme prioritaires • L'évolution des gouvernances portuaires, davantage partenariales (Syndicats Mixtes Ouverts).	T	MENACES • La baisse des moyens financiers et humains • La baisse des ressources ou transfert de compétences de la CCI qui fragilise sa crédibilité auprès des entreprises et des partenaires • Le fonctionnement en mode concurrentiel avec d'autres structures • Difficulté à parler d'une seule voix compte tenu des disparités sur les territoires des différentes CCI • Création de situation monopolistique par des opérateurs privés, à fortiori étrangers, qui mettent à mal la notion de service public concernant les ports publics.

En termes de positionnement de la CCI dans sa stratégie de développement économique et d'attractivité du territoire, plusieurs enjeux se superposent :

- La connaissance des entreprises et des territoires,
- La gouvernance et les partenariats,
- La poursuite du développement du territoire par l'aménagement des zones d'activités et les actions dans l'immobilier pour attirer et implanter des entreprises en renforçant l'attractivité de ces dernières par la mise en place d'offres servicielles et décarbonées.

Le développement d'actions et de valorisation des friches et des dents creuses en lien avec les Établissements Publics Fonciers et les collectivités compétentes, identification/inventaire/planification

- La pédagogie auprès des différents acteurs
- La valorisation et le développement des filières d'avenir fondés sur les forces et richesses du territoire : bioéconomie, agriculture, innovation, ... le tout en lien étroit avec le SRADDET et le SRDEII.
- L'accompagnement des entreprises dans le changement de paradigme sur le volet « mobilité » : prise en compte des ZFEM, lobbying, accompagnement dans le changement des flottes véhicules (audit ...)
- La transition énergétique et écologique
- La réindustrialisation des territoires
- Les équilibres territoriaux

// L'ENJEU DE LA CONNAISSANCE

La connaissance des attentes des entreprises vis-à-vis du territoire et des politiques publiques de développement territorial est une exigence impérative pour que la CCI soit en capacité d'assurer de façon pertinente sa mission d'interface entre le monde économique et les acteurs publics intervenant en ce domaine.

Pour être à même de répondre à cette exigence de connaissance, la CCI est en contact permanent avec les entreprises, y compris au sein des équipes en charge de l'attractivité et de l'aménagement du territoire, et ce sous diverses formes qu'elle adapte aux résultats attendus et au contexte territorial concerné. Cette connaissance fine des entreprises et de leurs attentes est un défi continu, à renouveler constamment. Elle légitime et conforte toutefois les propositions d'actions de la CCI.

En parallèle de la connaissance des réalités économiques, l'enjeu porte également sur la connaissance des stratégies, projets et acteurs des territoires. La CCI y apporte souvent la caution du monde économique. Elle est effectivement l'un des rares acteurs à avoir la vision globale et locale du territoire, des acteurs publics et privés et apporte ainsi une réelle valeur ajoutée aux projets. Toutefois, pour que cette pertinence d'intervention soit réelle, la CCI se doit de faire partie de réseaux efficaces sur les territoires.

// L'ENJEU DE LA GOUVERNANCE ET DES PARTENARIATS

Les politiques d'aménagement du territoire sont la traduction et la spatialisation des ambitions économiques portées par les territoires. Elles présupposent la définition d'un projet de développement économique, préalablement à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification. Or, le plus souvent, cette définition intervient à l'occasion des réflexions sur le volet économique de ces documents.

Parce qu'elles mesurent la difficulté de cet exercice, les CCI appellent la structuration, aux différentes échelles territoriales, des réflexions locales sur la situation et l'avenir économiques des territoires :

- Préalablement à leur déclinaison dans les documents d'urbanisme et de planification.
- Dans le cadre d'une collaboration renforcée avec le monde économique.

Les CCI disposent d'une expertise qu'elles mettent, dans ce cadre, à disposition des territoires et de la Région. Pour cette dernière, la révision du SRADDET en cours est l'occasion d'approfondir les partenariats sur la priorisation des projets, en termes de transports/mobilités, de foncier d'activités et d'équipements structurants notamment et de faire entendre les besoins des entreprises.

D'une manière générale, le développement de relations privilégiées avec les acteurs de l'aménagement du territoire et du développement économique est, pour les CCI, l'un des moyens d'assurer la prise en compte, le plus en amont possible, des intérêts qu'elles représentent, mais également de trouver des réponses concrètes aux demandes des entreprises ou d'attirer de nouvelles entreprises sur le territoire. Si nombre de ces partenariats sont quotidiens et informels, certains ont été formalisés par des conventions de partenariat (ou sont en cours de formalisation), afin de rendre plus visible la diversité des collaborations et l'ensemble du spectre d'intervention des CCI sur les territoires.

Certaines CCI du Grand Est ont plus particulièrement développé ces dernières années des partenariats en intégrant ou en créant des sociétés et filiales ad hoc, comme par exemple la prise de participation dans des SEMOP (pour le développement des concessions portuaires) ou bien encore des SAS d'aménagement ou de foncière. Ces véhicules grâce à la mutualisation des compétences et des investissements permettent de développer des projets d'aménagement et d'immobilier d'entreprises au plus près des bassins d'emplois. Ces SAS sont pour la plupart créées avec des SEM territoriales (ex : SAS Partenaires Aménagement sur le territoire rémois, SMO/SEMOP portuaires dans le Haut-Rhin).

// L'ENJEU DE L'AMÉNAGEMENT DES PARCS D'ACTIVITÉS ET LA CRÉATION D'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Plusieurs CCI du Grand Est jouent un rôle d'aménageur, que ce soit par la création et l'aménagement de parcs d'activités ou bien par la construction et la mise à disposition de locaux pour les entreprises du territoire, le tout dans un contexte de forte raréfaction du foncier.

Ceci confère une position importante tant en termes de financement des activités des CCI qu'au niveau politique et en matière de poids économique. En effet, les objectifs poursuivis par les CCI sont de pérenniser l'activité des entreprises présentes, de favoriser l'implantation d'entreprises nouvelles, et, au final, d'accroître la richesse et l'attractivité des territoires. Les entreprises attendent de trouver la meilleure opportunité au meilleur endroit au meilleur moment. C'est-à-dire d'avoir accès à des espaces de superficies adaptées, immédiatement disponibles et bien desservis. Le contexte de raréfaction du foncier à vocation économique est toutefois en train d'être bouleversé.

La capacité d'accueil est donc, encore plus aujourd'hui, un atout majeur pour le développement d'un territoire.

L'enjeu est de pouvoir s'inscrire dans une démarche vertueuse où la CCI accompagne et propose des solutions en matière d'offre de service et d'offres énergétiques décarbonées tant sur des fonciers que sur des immobiliers d'entreprises. Les CCI s'inscrivent ainsi dans une démarche vertueuse de valorisation des friches et des dents creuses, aux côtés des collectivités et des établissements fonciers. La mise en œuvre du ZAN impose en effet une réflexion forte sur la reconversion de ces espaces.

// L'ENJEU DE LA PÉDAGOGIE

Pour garantir une meilleure prise en compte des intérêts du monde économique, les CCI s'attachent à expliciter davantage les besoins et attentes des entreprises, de façon construite et structurée. Cet effort de « pédagogie » vise à permettre une meilleure appréhension des mécanismes et logiques économiques par les acteurs de l'aménagement du territoire. Du point de vue des CCI, pour assurer de la façon la plus optimale la représentation des intérêts du monde économique, il importe d'agir le plus en amont possible des projets.

A ce titre, l'action des CCI se situe au plus près des territoires et de leurs enjeux de développement et d'aménagement. Ce rôle et cette légitimité sont encore renforcés avec les bouleversements que connaissent les politiques locales d'aménagement durable du territoire (foncier, mobilité, résilience au changement climatique...).

Par ailleurs, lors de conflits visant des entreprises implantées, en phase d'implantation ou de développement, les CCI considèrent nécessaire de renforcer les actions dont l'objectif est de créer un contexte favorable à leur insertion dans le territoire et leur acceptabilité par les populations riveraines. A ce titre, elles disposent de deux leviers d'intervention :

- A l'occasion des procédures touchant les documents d'urbanisme et de planification, les CCI rappellent la nécessité de définir des règles d'urbanisme et d'aménagement destinées à éviter la création de situations de conflits potentiels entre des fonctions urbaines et économiques.
- En favorisant le déploiement d'actions de promotion du tissu économique, les CCI et ses partenaires facilitent les échanges entre les entreprises et les territoires dans lesquelles elles sont implantées.

// L'ENJEU DES FILIÈRES D'AVENIR

Afin de renforcer et structurer le développement économique du territoire de la Région, les CCI s'attachent à accompagner le développement et le rayonnement des filières d'avenir présentes sur l'ensemble du territoire. En effet, le territoire du Grand Est dispose de richesses et de savoir-faire pertinents permettant de promouvoir les forces en présence et plus spécifiquement sur la Bioéconomie, le viti-vini, la logistique, le médical, l'aéronautique, l'automobile, l'agroalimentaire... Elles s'attellent également à la promotion des dynamiques d'écologie industrielle ou d'économie circulaire.

// L'ENJEU DES MOBILITÉS

Au vu des enjeux planétaires de lutte contre le réchauffement climatique, les émissions polluantes liées aux transports doivent être fortement réduites. Les législations européennes et nationales évoluant, les métropoles et principales agglomérations françaises ont mis en place (ou sont en voie de le faire) un nouveau cadre réglementaire (Zones à Faibles Émissions Mobilités).

A ce titre, le monde économique est touché à double titre : à travers les flottes de véhicules professionnels des entreprises, ainsi qu'à travers les modes de déplacement des salariés.

Fortes de ce constat, les CCI s'attellent à accompagner les collectivités et les entreprises dans ces évolutions :

- En échangeant avec les collectivités pour mettre en place des réglementations locales adaptées au fonctionnement du monde des entreprises, tout en étant compatibles avec les enjeux globaux de santé des habitants des territoires.
- En sensibilisant et conseillant les entreprises sur les nécessaires évolutions et en informant sur la diversité de solutions de mobilité existantes et adaptées à leurs besoins spécifiques (véhicules, énergies, avitaillement, services, accompagnements, aides/financements...).

// L'ENJEU DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Dans le contrat d'objectifs et de performance de CCI France, l'axe de la transition écologique vise à répondre aux enjeux de performance de l'ensemble des TPE-PME sur les défis majeurs d'actualité, à savoir la transition écologique et la décarbonation.

Dans ce cadre, les CCI du Grand Est, se mobilisent aux cotés des entreprises et des collectivités pour les accompagner au mieux dans ses grands défis.

Cf Schéma sectoriel « Transition écologique, décarbonation et ENR »

// L'ENJEU DE LA RÉINDUSTRIALISATION

Historiquement, région à forte dominante industrielle, le Grand Est se place en seconde position des régions industrielles françaises (hors Ile-de-France) en termes de valeur brute de la valeur ajoutée.

En lien avec les actions nationales, les CCI du Grand Est mènent différentes actions en faveur de la réindustrialisation du territoire, telles que, pour le volet "Aménagement et Équipements" :

- Approfondir, harmoniser et généraliser, sur la base des meilleures pratiques observées, les initiatives visant à construire une stratégie foncière à long terme d'accueil des entreprises industrielles.
- Identifier des secteurs et des fonciers potentiels pour l'implantation de projet industriels
- Travailler de concert avec les collectivités locales dans la requalification des friches, analyser et accompagner leur mutabilité dans le cadre de la réindustrialisation du territoire et ce en lien avec France 2030.
- Et, plus largement, favoriser la compétitivité des entreprises industrielles notamment, en améliorant les différents critères d'attractivité du territoire les concernant particulièrement (accessibilité/mobilité, compétences, aménagement durable, environnement business friendly...).
- Cf Axe 3 – Favoriser la réindustrialisation des entreprises et l'implantation de nouvelles activités sur nos territoires

Cf Schéma sectoriel « Industrie innovation numérique »

// L'ENJEU DES ÉQUILIBRES TERRITORIAUX

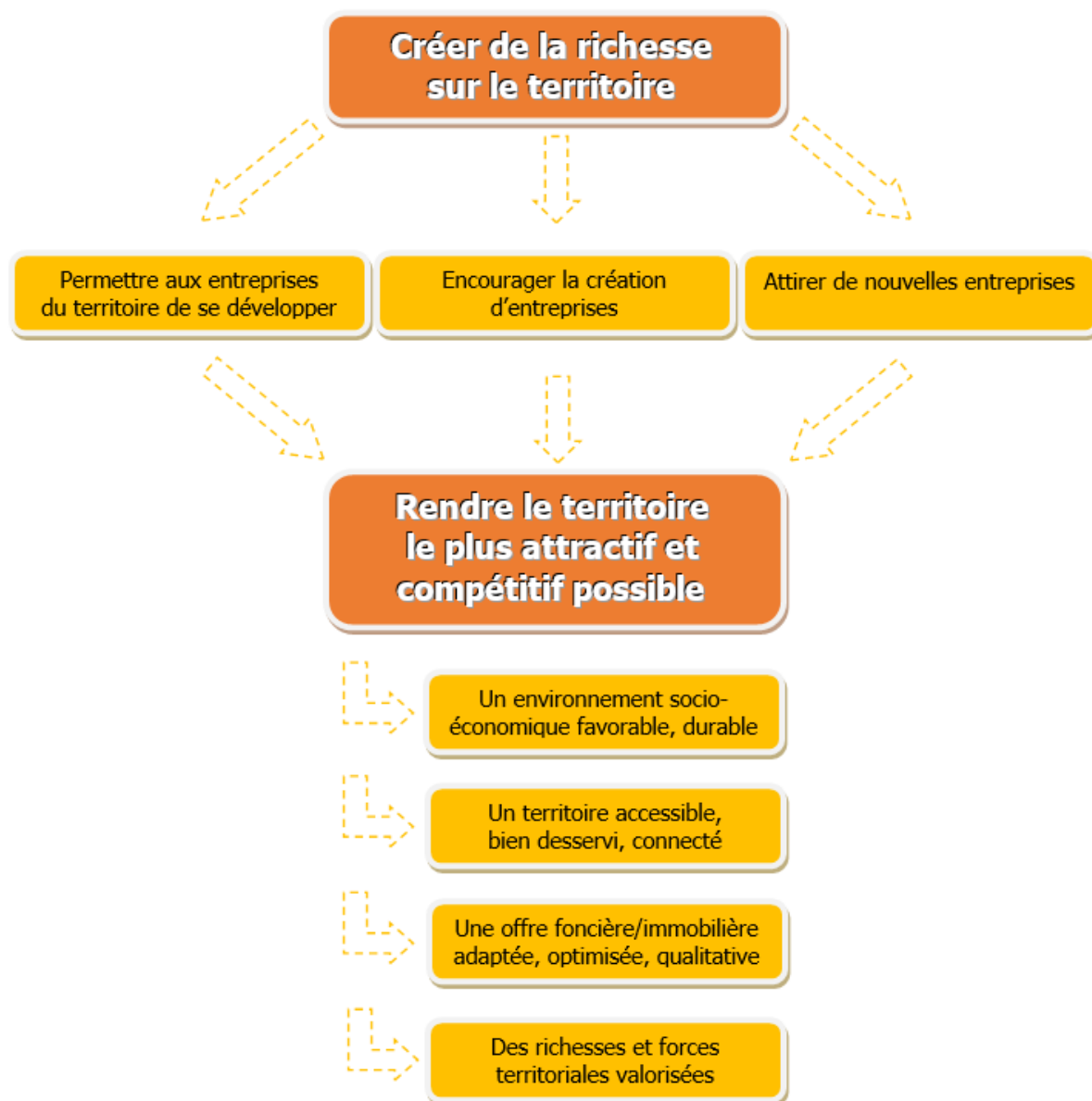
A toutes leurs échelles d'intervention, les CCI du Grand Est doivent prendre en compte dans leurs réflexions, actions et prises de positions individuelles et collectives la diversité économique du territoire.

Objectifs et plan d'actions

3

La CCI possède un objectif prioritaire : maintenir et créer des emplois sur le territoire régional. Pour ce faire, les personnes en charge de l'aménagement du territoire ont également un objectif majeur : rendre le territoire le plus attractif possible pour que cette création d'emplois soit possible, comme le montre le schéma ci-dessous.

Une ligne directrice



AXE 1 - Améliorer l'accessibilité et la connectivité du territoire pour un fonctionnement optimal des entreprises

Le premier objectif de la CCI dans le domaine de l'attractivité du territoire consiste à permettre aux entreprises de disposer d'une offre performante de transport, tous modes confondus, afin qu'elles soient accessibles facilement pour leurs clients, leurs fournisseurs et leurs salariés, mais aussi pour accéder à leurs marchés. Cette offre suppose un maillage optimal des infrastructures de transport, ainsi qu'un usage optimisé, tous modes, afin de faciliter des mobilités de plus en plus diversifiées.

L'atout premier de la CCI repose en sa vision globale des projets stratégiques. Elle doit veiller à la bonne réalisation des maillons manquants des réseaux d'infrastructures et de services de transport. Pour ce faire, elle se doit de maintenir les acteurs et porteurs de projets mobilisés, afin de leur rappeler constamment l'intérêt des utilisateurs et financeurs que sont les entreprises, dont elle est le porte-parole.

Les principaux projets et actions de la CCI Grand Est dans le domaine :

- Finaliser les continuités autoroutières et les interconnexions avec les réseaux des régions voisines, assurer leurs désengorgements.
- Renforcer le développement du fret, notamment par le transport multimodal et le développement des équipements et parcs d'activités valorisant cette multimodalité.
- Valoriser le positionnement de la Région Grand Est :
 - En tant que porte d'entrée vers Paris et sa région, le Bénélux, l'Allemagne, la Suisse, ainsi que les régions voisines des Hauts de France et de la Bourgogne Franche Comté,
 - Au carrefour des réseaux ferroviaires « voyageurs » européens.
- Interconnecter les bassins fluviaux Rhône/Saône, Moselle et Rhin, les régions du Sud et du Nord.
- Conforter et développer la position des ports, notamment ceux sur le réseau à grand gabarit.
- Accompagner le déploiement du Très Haut Débit, à travers l'accompagnement des entreprises et des collectivités : sensibilisation aux nouveaux usages du numériques, à l'agilité des entreprises...
- Soutenir le développement et le maillage en transport en commun du territoire, en s'attachant plus particulièrement à la desserte de tous les pôles d'activités régionaux.
- Soutenir l'élaboration de schémas territoriaux d'avitaillement d'énergies décarbonées, afin d'inciter les entreprises à faire évoluer leurs flottes de véhicules vers un mix énergétique pertinent au vu de la diversité de leurs flux.
- Accompagner les agglomérations dans leurs réflexions sur la gestion de la logistique des derniers kilomètres (contexte de piétonnisation des centres-villes, de complexification des livraisons, de décarbonation des territoires et des entreprises...).

AXE 2 - Développer et valoriser les équipements structurants

En lien avec le premier objectif, les CCI ont saisi les leviers d'aménagement et de développement économique que sont les équipements structurants du territoire.

Les principaux projets et actions de la CCI Grand Est dans le domaine :

- Favoriser le développement des plateformes multimodales, sources de valeur-ajoutée et d'innovation sur le territoire, notamment en renforçant les structures les portant (recherche de solutions homogènes entre territoires)
- Poursuivre le déploiement du trafic aérien, en optimisant les complémentarités entre aéroports.
- Favoriser le développement durable du territoire, notamment la dimension énergétique, en s'inscrivant dans les grands schémas directeurs en cours d'élaboration sur les thématiques énergétiques, (IRVE, ...)

AXE 3 - Développer et optimiser l'offre foncière et immobilière à vocation économique pour qu'elle soit qualitative, durable et adaptée aux besoins endogènes et exogènes

Le 3^{ème} objectif majeur de la CCI repose sur la capacité du territoire à produire une offre foncière de qualité, optimisée et adaptée à l'accueil de nouvelles entreprises et au développement des entreprises existantes.

L'atout premier de la CCI est la multiplicité de ses actions potentielles :

- Développer une vision globale et actualisée de l'offre, en prenant en compte les enjeux nationaux et locaux de diminution de la consommation foncière
- Accompagner les collectivités et les acteurs du territoire en tant qu'aménageur et porte-parole des besoins des entreprises
- Créer une offre spécifique à la CCI, lorsqu'elle fait défaut sur certains territoires/certaines cibles.
- Poursuivre le développement d'une offre foncière et immobilière de qualité répondant aux besoins et attentes de nos entreprises.
- Poursuivre la promotion de nos offres foncières et immobilières en lien avec nos infrastructures gérées
- Accompagner les entreprises dans l'aménagement durable de leurs extérieurs sur leur parcelle (gestion de la ressource en eau, biodiversité, QVT...)

Les principaux projets et actions de la CCI Grand Est dans le domaine :

- Développer les échanges partenariaux (acteurs économiques, collectivités...) :
 - Pour améliorer la connaissance de l'offre foncière et immobilière disponible ;
 - Pour produire l'offre nouvelle, y compris celle réalisée en régie par la CCI ;
 - Pour identifier les lacunes de l'offre existante/projetée, les besoins à pourvoir, les évolutions prospectives du foncier d'activité au vu du nouveau contexte (Zéro Artificialisation Nette), les éventuels projets nouveaux ;
 - Pour optimiser le traitement des demandes foncières et immobilières en s'appuyant notamment sur des outils CCI (base immobilière par exemple)
 - Pour résoudre les éventuels blocages d'aménagement/de valorisation ;
 - Pour développer des plans collectifs d'actions d'amélioration qualitative/de requalification de Zones d'Activités Économiques ;
 - Pour accompagner le déploiement de la fibre optique et les mobilités alternatives ;
 - Pour appuyer les démarches de marketing des territoires, de promotion des offres foncières.
- Poursuivre l'aménagement (optimisé et qualitatif) des zones d'activités en direct et les actions en faveur du développement de l'immobilier d'entreprise pour attirer et installer des entreprises tant endogènes qu'exogènes.
- Favoriser le développement des filières innovantes (agro ressources, bio économie, innovation, usine du futur, matériaux innovants...)
- Valoriser notre accompagnement des entreprises dans le cadre des implantations sur nos parcs d'activités par la poursuite et la valorisation des missions conseils.
- Être attentif aux évolutions sociétales, notamment leurs impacts sur les créations de friches (commerciales, tertiaires...).

AXE 4 - Accompagner le développement des territoires et représenter les entreprises

Le 4^{ème} objectif majeur de la CCI consiste en un renforcement de son ancrage territorial, afin d'accompagner au mieux les acteurs publics locaux dans leur stratégie de développement économique mais également pour porter la voix des entreprises dans leur environnement territorial.

Les CCI sont reconnues comme corps intermédiaire de l'État et représentent les entreprises auprès des acteurs publics. Elles veillent ainsi à créer un environnement favorable au développement des entreprises dans les territoires.

Personnes Publiques Associées [PPA] au titre du Code de l'Urbanisme, les CCI sont appelées à émettre un avis sur l'ensemble des procédures qui concernent les documents d'urbanisme et de planification. Dans le cadre de cette mission, elles représentent les intérêts des entreprises dont les conditions d'implantation, de développement et d'exploitation sont intimement liées aux règles édictées par ces documents.

L'intervention de la CCI dans les documents d'urbanisme et de planification doit permettre de veiller à ce que les entreprises disposent, dans les territoires, d'un contexte favorable à leur implantation, leur développement et leur exploitation. A ce titre, les documents d'urbanisme et de planification impactent directement l'attractivité des territoires qui est au cœur des préoccupations du réseau consulaire. Dans ce cadre, la CCI s'attache à développer l'ensemble des thématiques concernées par ces documents [activités économiques, développement durable, habitat, équipements publics, réseaux de communication, prévention des risques, accessibilité/mobilités...] en veillant à la cohérence du projet de développement économique avec le projet de territoire et à la pertinence de la traduction spatiale des objectifs économiques.

A ce titre, trois actions sont retenues en matière d'urbanisme et de planification territoriale :

- Intervenir, par une présence effective, dans l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification ;
- Promouvoir l'accessibilité, les mobilités, le stationnement, la logistique, dans le fonctionnement urbain ;
- Assurer une prise en compte du développement durable dans l'approche de la problématique foncière.

Au-delà de l'aspect très officiel des phases d'avis PPA, le rôle de conseil de la CCI est de plus en plus apprécié : les collectivités locales sont de plus en plus demandeuses d'informations et de connaissances du monde économique, à l'écoute des besoins des entreprises de leur territoire. Le rôle d'interface de la CCI est donc particulièrement nécessaire et se voit conforté par les acteurs publics qui sollicitent la CCI de plus en plus en amont de leurs réflexions, développant ainsi, progressivement, les partenariats entre acteurs.

Par ailleurs, de plus en plus d'entreprises sollicitent la CCI pour obtenir gain de cause auprès des collectivités, ou pour obtenir informations, données, contacts... nécessaires à leur développement. Ces contacts révèlent le besoin de lien ou de médiation entre entreprises et territoires.

Enfin, l'évolution récente de la plupart des acteurs territoriaux (région, intercommunalités, communes) dans leurs périmètres mais aussi dans leurs compétences rebat les cartes des partenariats et des jeux d'acteurs. La vision globale doublée de l'ancrage territorial de la CCI renforce son rôle majeur dans le développement économique des territoires, notamment pour :

- Représenter la diversité du tissu entrepreneurial ;
- Favoriser l'articulation des politiques d'aménagement ;
- Simplifier la gouvernance régionale et transfrontalière,
- Assurer un développement équilibré des territoires ;
- Développer le dialogue élus-entrepreneurs ;
- Conforter le lobbying pour promouvoir la région et ses entreprises ;
- Favoriser l'intégration des réflexions transversales (économie circulaire, performance énergétique, développement durable, industrie du futur, attractivité...).

Cf Schéma Sectoriel « Représentation des entreprises »

Comme le soulignent les objectifs ci-dessus, les actions de la CCI en termes d'attractivité et d'aménagement du territoire s'inscrivent de plus en plus dans un cadre partenarial. De plus, les interventions des différents partenaires s'organisent au sein de stratégies traduites dans des documents partagés entre acteurs du territoire.

SRDEII

Parmi les 7 orientations stratégiques fixées par le SRDEII, l'attractivité et les synergies territoriales sont mises en avant, rejoignant ainsi les objectifs fixés par les CCI du Grand Est et ses plans d'actions. Dans le même esprit, le SRDEII souhaite rendre le Grand Est et ses territoires attractifs, faire du Grand Est une plaque tournante de l'économie transfrontalière, une place attractive sur le marché des Investissements Directs Étrangers, un territoire innovant, leader européen de l'industrie du futur et de la bioéconomie.

Comme la CCI, la Région souhaite capter davantage de talents, mais aussi ancrer les entreprises sur le territoire et s'appuyer sur les dynamiques métropolitaines et d'agglomérations, notamment grâce aux partenariats.

Du côté des actions structurantes soulignées par le SRDEII, plusieurs d'entre elles sont directement concernées par les actions de la CCI :

- Préparer l'intermodalité de demain et favoriser les mobilités durables innovantes ;
- Inciter les plateformes logistiques à proposer aux entreprises des services innovants et attractifs ;
- Valoriser les 3 corridors européens, notamment par une logistique de pointe, à structurer avec le numérique, la recherche... ;
- Pallier le déficit d'image et de communication des territoires et développer une véritable stratégie de marketing territorial ;
- Soutenir une stratégie partagée d'attractivité du Grand Est basée sur les projets d'implantations et d'extension des sites industriels, de centres de décision et de R&D ;
- Former des task forces régionales sur des thématiques cibles favorisant un langage commun pour mieux vendre le territoire ;
- Cartographier et développer les disponibilités foncières et immobilières ;
- Soutenir une stratégie de lobbying européen à l'échelle transfrontalière (grands sujets/filières structurantes).

Par ailleurs, l'élaboration du SRDEII avait permis aux CCI du Grand Est de contribuer activement au schéma, notamment sur les éléments de diagnostic du poids de la logistique dans l'économie régionale et d'élaborer un certain nombre de propositions.

La révision en cours de ce schéma est l'occasion d'actualiser les besoins du monde économique, de ses filières à prendre en compte.

SRADDET

La révision du Schéma, adopté en 2019, est en cours, notamment pour intégrer les différentes lois promulguées au cours des dernières années et instaurant notamment de nouvelles politiques d'aménagement du territoire (consommation foncière, qualité de l'air...). Il s'agit notamment d'intégrer des évolutions réglementaires telles que la loi « Climat et résilience » (avec son objectif de zéro artificialisation nette), la loi « Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire » ou bien encore la « Loi d'Orientation des Mobilités » (qui renforce par exemple les mobilités cyclables).

Les CCI seront particulièrement attentives à la traduction de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (objectifs chiffrés par territoires dont l'échelle reste à déterminer...).

INTERCOMMUNALITÉS

Plusieurs conventions ont été signées entre les CCI et des intercommunalités, afin de mettre les compétences des différentes structures au service du dynamisme des territoires, notamment pour travailler conjointement sur des stratégies d'aménagement du territoire et de développement économique tant endogène et qu'exogène.

La création de sociétés avec les SEM territoriales (bras armé des collectivités) permet de renforcer les liens avec les différents EPCI et de travailler sur des projets structurants pour les territoires.

AGENCES D'URBANISME

Avec les agences d'urbanisme, à travers l'élaboration et le suivi de leurs programmes annuels d'études partenariales :

- Observatoires des territoires, des dynamiques économiques...
- Études prospectives des dimensions économiques, d'aménagement du territoire, de déplacements...
- Études ciblées sur des territoires/ZAE, projets structurants...
- Réalisation d'atlas des Z.A
- Participation à l'observatoire de l'immobilier d'entreprises. En lien avec les bases des locaux développées et gérées par les CCI.
- Participation aux observatoires des zones d'activités (ainsi qu'à l'inventaire des zones d'activités rendu obligatoire par la loi « climat et résilience » du 22 août 2021)
- Participations aux observatoires des friches (au niveau local et régional)

PARTENARIATS INFORMELS

Montée en puissance des contributions auprès des collectivités, en amont des avis officiels, même sans accord cadre.

Avec les EPCI, à travers :

- La réflexion conjointe pour l'élaboration de la stratégie de développement économique ;
- L'élaboration de Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux ;
- La réflexion pour partager des outils, prestations, événements communs ;
- La mise en place d'un « entonnoir partenarial » : peu importe par où la demande entre, que ce soit la CCI ou un autre partenaire, l'entreprise/le porteur de projet repart avec une solution ;
- Des Groupes de Travail par projet ou réguliers.
- Des accompagnements techniques, réglementaires, ... en fonction des thématiques et des projets développés par les collectivités.
- La mutualisation des certaines actions (commercialisation de parcs d'activités, ...)

Avec les services de l'État :

- Le SDAGE,
- Les PPRT,
- Les PPRI,
- Les projets d'infrastructures routières sous concession d'État

Avec les structures publiques et privées porteuses de projets :

- Syndicats mixtes, à travers l'élaboration et le suivi des SCOT
- Établissement Public Foncier
- Sociétés privées d'aménagement

Modalités de mise en œuvre

4

ORGANISATION DE LA MISE EN ŒUVRE

Chacune des CCI Territoriales (CCIT) de la CCI Grand Est garde la compétence « Aménagement du territoire et Gestion des équipements » pour son territoire, avec des Commissions ou groupes de travail traitant des thématiques suivies. Des commissions « Transition écologique et énergétique » ont également été mises en place.

Une Commission Aménagement du Territoire et Transport à l'échelle Grand Est permet, en tant que de besoin, de coordonner les actions régionales.

Suivi, mise à jour, évaluation du schéma

5

5.1 Indicateurs

Appui aux territoires/gestion d'équipements

- (C01) Informer, conseiller, accompagner les territoires dans leurs démarches de développement économique : Nombre d'acteurs publics du secteur local accompagnés : communes, agglomération, pays, agences de développement, agences d'urbanisme...) hors entreprises
- (C02) Gérer des ports de commerce (ou participation) : Trafic total marchandises, Nombre d'EVP
- (C03) Gérer des ports de plaisance (ou participation) : Nombre de contrats abonnés, Nombre de passages
- (C06) Gérer des palais des congrès et des parcs d'exposition : Nombre de visiteurs/journées congressistes
- (C07) Aménager et gérer des zones d'activités : Nombre d'hectares commercialisés
- (C08) Gérer des parcs de stationnement : Nombre d'abonnés annuels/de visiteurs
- (CE0) Pilotage et support opérationnel de la mission Appui aux territoires / gestion d'équipements.

Mission consultative territoriale

- (D01) Porter l'avis des entreprises du territoire auprès des pouvoirs politiques/économiques territoriaux.

Représenter le tissu économique auprès des instances professionnelles et organes institutionnels : Nombre d'avis

5.2 Évaluation - Adaptations

La Commission thématique Aménagement du Territoire Grand Est existante (12 membres élus représentant les différentes CCIT) aura pour mission de suivre le Schéma Sectoriel régional et d'en décider la révision/l'évolution si nécessaire.

III.

Études territoriales transversales



CCI GRAND EST

Introduction

1

ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE DES SCHÉMAS SECTORIELS

Les schémas sectoriels sont élaborés par la CCI de Région et s'inscrivent dans le cadre de la stratégie régionale et notamment dans le schéma régional d'organisation des missions (SROM) mentionné au 1er de l'article L.711-8 du code de commerce. Celui-ci décrit les fonctions et les missions qui sont exercées par la chambre de commerce et d'industrie de région et celles qui sont exercées par les chambres de commerce et d'industrie qui lui sont rattachées.

Ils doivent être en adéquation avec le plan stratégique de CCI France qui définit un périmètre thématique dans une logique de coopération et dans l'intérêt des entreprises, en lien avec les structures dédiées de l'État, telles que la Direction Générale des Entreprises (DGE), le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), l'ADEME, BPI France, la Banque des territoires, ainsi que l'ensemble des Collectivités territoriales à travers les schémas régionaux de Développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Il en ressort que l'appui aux territoires constitue un axe fort du plan stratégique. Le présent travail traitera de la partie études territoriales transversales. Le calendrier institutionnel de la CCI Grand Est étant arrêté, les schémas sectoriels seront soumis à son Assemblée Générale du 25 mai 2023.

2.1 Périmètre

Les CCI du Grand Est ont choisi de décliner le schéma sectoriel « appui aux territoires » en trois volets : « Études territoriales transversales, coopération transfrontalière, aménagement du territoire et gestion des équipements ».

Le présent document portera sur le volet « Études territoriales transversales ». Ce périmètre reflète la volonté des CCI du Grand Est de placer la compétence études territoriales en appui de leur stratégie et de leur vision du développement des entreprises et des territoires.

Cette mission doit s'affirmer comme un outil transversal au service des entreprises, des territoires, des élus et des services des CCI, et de leurs partenaires.

2.2 Enjeux

Elle doit permettre, en outre, aux CCI de Grand-Est, d'afficher leur expertise en la matière afin de répondre à l'ensemble des problématiques économiques auxquelles sont soumis les territoires telles que, par exemple, appuyer leurs projets pour une performance économique durable ou œuvrer à leur réindustrialisation.

Le schéma sectoriel Études territoriales transversales veut répondre à des enjeux qui s'imposent aux entreprises, aux collectivités et aux CCI elles-mêmes :

- l'enjeu de la connaissance des territoires,
- l'enjeu informationnel qui concerne les entreprises en tant qu'opérateurs du développement économique.
- l'enjeu de la production et l'analyse des données qui est au centre des décisions des entreprises et des collectivités et qui est devenu un de leurs moteurs stratégiques.
- l'enjeu du traitement des données et de la capacité à restituer des analyses à forte valeur ajoutée s'avère capital pour conforter l'image des CCI en tant qu'acteur incontournable en matière de stratégie de développement économique.

DANS LE CADRE DU SCHÉMA SECTORIEL ÉTUDES TERRITORIALES TRANSVERSALES, LES CCI DU GRAND-EST SE FIXENT LES OBJECTIFS SUIVANTS :

- Favoriser une meilleure articulation des échanges entre les services producteurs d'informations afin d'améliorer la pertinence de la donnée et optimiser la facturation
- Créer une collaboration efficace entre toutes les compétences études des CCI du Grand-Est afin d'améliorer leur niveau de performance et développer les potentialités de facturation
- Accentuer les collaborations avec les chambres d'agriculture et les chambres de métiers afin de renforcer la pertinence des études territoriales

2.3 Cartographie des compétences dans les CCI du Grand Est dédiées aux études territoriales

Les CCI proposent des études à vocation territoriale à un large public :

Entreprises, collectivités territoriales, pouvoirs publics, agences d'urbanisme, agences de développement et d'attractivité, cabinets d'études, d'urbanisme et de consultants, services internes des CCI.

Les CCI ne sont pas toutes dotées de compétences en matière de réalisation d'études territoriales. En outre, celles qui en disposent présentent parfois des profils différents avec des spécialités marquées.

Les études, produits et actions proposées par les CCI du Grand Est :

- Tableaux de bord territoriaux
- Enquêtes terrain
- Études de consommation
- Étude sur l'appareil commercial
- Étude de marché et de potentialité
- Étude d'impact
- Veille territoriale
- Diagnostic économique
- Plan stratégique de développement territorial
- Analyse stratégique interne
- Construction d'éléments de communication

A ces éléments s'ajoutent des tâches relevant des missions de service public :

- Porté à connaissance pour les documents d'urbanisme
- Porté à connaissance en CDAC
- Programmes régionaux ou nationaux (PVD, cœur de ville, villes moyennes, ...)
- Réalisation d'enquêtes conjoncturelles

Les services spécialisés dans le domaine des études territoriales affichent un certain nombre de points forts :

- Une expertise dans le développement commercial et dans l'accompagnement à la définition d'une stratégie de développement économique et dans le développement commercial
- La proximité avec le terrain et une connaissance du tissu économique portée par les conseillers d'entreprises des CCI
- De la donnée historisée sur une période longue supérieure à 10 ans permettant une connaissance fine du tissu entrepreneurial et des organismes partenaires publics.
- Une complémentarité et une transversalité entre les équipes CCI favorisant une meilleure connaissance des besoins.

Nombre d'ETP positionnés spécifiquement sur les études territoriales transversales : 6 ETP

Les ETP comptent le temps passé par l'ensemble des collaborateurs travaillant sur les actions en lien avec la réalisation des études territoriales.

Éléments de stratégie et feuille de route

3

Afin d'atteindre le triple objectif qu'elles se sont fixées, les CCI du Grand Est proposent de travailler sur quatre axes stratégiques en s'appuyant sur leurs actions et leurs compétences (communes ou spécifiques).

Axe 1 : Renforcer la collaboration entre les collaborateurs spécifiquement dédiés aux études territoriales transversales

OBJECTIF : créer un véritable groupe actif des personnes spécialisées afin d'échanger utilement sur les méthodes, les champs d'intervention, les datas utiles, les échanges d'expériences. Les productions diffusables pourront être partagées.

ACTIONS : créer un groupe Teams avec un programme de travail et des livrables à produire.

Axe 2 : Capitaliser sur l'ensemble des informations disponibles au sein des CCI et renforcer l'exploitation des données qualitatives issues des missions des autres services (digipilotes, CCI Map, données recueillies dans le cadre de la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs, ...)

OBJECTIF : capter l'ensemble des informations qualitatives et quantitatives issues des actions menées par les autres services de la CCI afin de renforcer la pertinence des approches et études territoriales.

ACTIONS : en interne, chaque service études territoriales fait le point sur les informations supplémentaires à capter pour renforcer les bases de données déjà utilisées et communiquera ses résultats à l'ensemble du groupe.

Axe 3 : Étoffer et harmoniser l'offre de services en matière d'études territoriales transversales

OBJECTIF : disposer d'une offre de services homogènes en matière d'études territoriales pour l'ensemble des CCI du Grand-Est.

ACTIONS : dans le cadre du groupe d'échanges constitué, il s'agira de proposer toutes les approches et expériences lancées afin d'élaborer une offre commune d'approches et d'études en matière territoriale. Si la promotion de cette offre débouche sur une mission sur le territoire d'une CCI ne disposant pas de toute ou partie des compétences requises, les autres CCI compétentes pourront mobiliser leurs ressources suivant des modalités à définir pour y répondre.

Axe 4 : Proposer une collaboration renforcée avec les chambres d'agriculture et les chambres de métiers sur le champ de l'approche territoriale

OBJECTIF : disposer d'une lecture plus complète du fonctionnement des territoires pour améliorer la pertinence des études proposées.

ACTIONS : se rapprocher des chambres d'agriculture et des chambres de métiers sur le volet territorial afin de leur proposer des actions en commun : de la réalisation d'enquêtes sur des thématiques (telles que le comportement alimentaire des ménages ou le développement des circuits courts par exemple) jusqu'à la co-réalisation d'études.

Gouvernance du schéma sectoriel

4

4.1 Mise en œuvre et suivi des actions

Les services opérationnels liés à la réalisation des études territoriales transversales étant sous la responsabilité des CCI territoriales, il reviendra à chacune d'entre elles de s'assurer sur son territoire de référence de la bonne exécution des actions inscrites au présent schéma sectoriel, et qu'elle aura choisi de retenir.

Les CCI territoriales s'organiseront pour fournir à la CCI Grand Est les résultats correspondant aux actions prévues par le présent schéma sectoriel afin que la CCI de région les consolide.

4.2 Indicateurs

Le périmètre des études territoriales est compris dans l'information économique qui recouvre un périmètre de la norme 4.9.

Pour l'information économique (programme A08 – information économique) : Nombre d'études (observatoires, études, enquêtes, notes pour prises de position ...).

Conclusion

5

Dans le cadre du schéma sectoriel Appui aux Territoires et sur le volet études territoriales transversales plus spécifiquement, les CCI du Grand-Est affichent trois objectifs et quatre axes de travail.

3 OBJECTIFS

- Favoriser une meilleure articulation des échanges entre les services producteurs d'informations afin d'améliorer la pertinence de la donnée et optimiser la facturation
- Créer une collaboration efficace entre toutes les compétences études des CCI du Grand-Est afin d'améliorer leur niveau de performance
- Accentuer les collaborations avec les chambres d'agriculture et les chambres de métiers afin de renforcer la pertinence des études territoriales

4 AXES DE TRAVAIL

- Renforcer la collaboration entre les collaborateurs spécifiquement dédiés aux études territoriales transversales
- Capitaliser sur l'ensemble des informations disponibles au sein des CCI et renforcer l'exploitation des données qualitatives issues des missions des autres services (digipilotes, CCI Map, données recueillies dans le cadre de la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs, ...)
- Étoffer et harmoniser l'offre de services de services en matière d'études territoriales transversales
- Proposer une collaboration renforcée avec les chambres d'agriculture et les chambres de métiers sur le champ de l'approche territoriale

IV.

Coopération transfrontalière



CCI GRAND EST

Introduction

1

Issue de la fusion de trois régions (Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine) aux caractéristiques très différentes, le Grand Est jouit d'une situation géographique stratégique en France. En effet, cette région est frontalière avec quatre pays Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse.

Profitant de cette position stratégique, la Région Grand Est est très présente dans les échanges internationaux ce qui lui permet de développer des coopérations territoriales intéressantes dans plusieurs domaines.

Cette Région est donc fortement marquée par son caractère transfrontalier. Les CCI au cœur de cet écosystème travaillent quotidiennement avec les acteurs de ces 4 pays pour permettre la construction tant humaine qu'économique de bassins de vie cohérents et complémentaires transfrontaliers.

En raison d'une position géographique en immédiate proximité du Bade Wurtemberg, de la Rhénanie Palatinat ainsi que des cantons du nord-ouest de la Suisse, l'Alsace pour laquelle ces territoires constituent les premiers partenaires économiques accélère son engagement dans le renforcement de la Région Métropolitaine Trinationale (RMT) du Rhin supérieur.

Le « Rhin Supérieur » se caractérise par d'importants flux commerciaux et d'investissements propres à la RMT mais aussi par une très forte mobilité de ses travailleurs et un constant rapprochement de ses « sociétés civiles ». Nombreux sont les acteurs de la coopération transfrontalière dans les domaines des institutions politiques, universitaire ou encore de la recherche, mais c'est dans l'économie, et plus particulièrement dans le domaine des entreprises, que la CCI Alsace Eurométropole a décidé qu'il fallait développer des partenariats industriels, technologiques dans les secteurs de l'innovation, du numérique, des énergies nouvelles, de l'export ou encore de la création de sociétés nouvelles à capitaux joints. Les Elus de la CCI ont ainsi érigé la coopération transfrontalière comme axe stratégique majeur.

Le Rhin supérieur est fort de quelque 290 000 entreprises, de 6 millions d'habitants et constitue le vecteur essentiel de la création de richesses nouvelles et par conséquent d'emplois.

La CCI des Ardennes dispose également d'une position géographique stratégique dans le cadre des échanges transfrontaliers avec la Belgique.

Cette proximité géographique et l'antériorité de relations de travail suivies avec ses homologues wallons et flamands ont amené la CCI des Ardennes à développer des partenariats efficaces avec plusieurs institutions économiques des provinces belges de Luxembourg, de Namur, du Hainaut, de la Flandre occidentale et de la Flandre orientale au bénéfice des entreprises et du territoire.

Depuis la fin des années 90, les coopérations développées grâce notamment aux programmes INTERREG I, II, III, IV ont permis la mise en œuvre d'actions concrètes pour plusieurs secteurs d'activités importants sur la région.

Ces coopérations sont poursuivies au travers du programme INTERREG V qui, grâce à l'élargissement de sa zone éligible, a permis aux entreprises marnaises de bénéficier pleinement des actions proposées dans le cadre de 2 projets Bâti C² et REC².

Aujourd'hui, la CCI des Ardennes entend capitaliser sur sa position géographique stratégique pour nouer des partenariats opérationnels forts et durables avec ses voisins transfrontaliers, afin de contribuer au développement économique de son bassin de vie.

Par ailleurs, et dans la perspective de la CCI Marne-Ardennes, le développement de l'axe transfrontalier constitue un élément structurel de la future entité. Elle s'est positionnée en 2022 sur le programme Interreg VI FWVL.

La Moselle, quant à elle, est également l'un des grands départements transfrontaliers du Grand Est. Disposant de frontières communes avec le Luxembourg et la Sarre, son économie se caractérise :

- d'une part, par un flux inexorablement croissant de travailleurs frontaliers au Luxembourg (110 000 frontaliers français au total en 2021, majoritairement mosellans), et dans une proportion bien moindre, de travailleurs frontaliers en Sarre (16 000 environ aujourd'hui), le nombre cumulé de ceux-ci atteignant aujourd'hui plus de 125 000 à l'échelle de la Lorraine, leur très grande majorité étant, faut-il le rappeler, des Mosellans. On peut ainsi considérer que sur les 110 000 frontaliers lorrains au Luxembourg, $\frac{3}{4}$ d'entre eux sont mosellans, tandis que les +/- 16 000 salariés lorrains en Sarre sont presque tous mosellans ;
- d'autre part, une présence hautement significative d'établissements à capitaux majoritairement allemands (246 recensés en Moselle représentant 15 600 emplois).

Ainsi tenant compte des prévisions d'augmentation de la population au Luxembourg, liée à ses besoins en ressources humaines, mais aussi en Sarre, au regard du déficit démographique auquel l'Allemagne doit faire face, l'enjeu frontalier revêt une dimension stratégique capitale en termes de formation-recrutement et d'emploi, d'infrastructures de mobilité (routes et autoroutes, rail prioritairement) et d'habitat.

Par ailleurs, il est important de souligner la présence au Luxembourg d'institutions européennes éminentes (BEI, CJCE, administration du Parlement Européen...) mais aussi d'un volume en augmentation constante de cadres internationaux qui confèrent au territoire, dans sa proximité avec l'Alsace, une vocation européenne et internationale par nature.

Dans le cadre d'une approche spécifique sur une filière industrielle très présente sur ces différents versants transfrontaliers : la filière automobile, plus que jamais en pleine transformation, le réseau des CCI du Grand Est a initié depuis plusieurs années des coopérations avec les réseaux d'industriels et acteurs de l'innovation dans cette filière, plus particulièrement sur la Grande Région (2 500 entreprises, 450 000 salariés, près de 2 millions de véhicules produits sur la zone). Cette démarche s'est renforcée il y a 4 ans avec le projet PAE (Pôle Automobile Européen), piloté par la CCI Grand Est dans le cadre du programme Interreg V A Grande Région, avec 10 partenaires de Wallonie, Luxembourg, Sarre, Rhénanie-Palatinat et du Grand-Est.

Ce projet a permis d'accompagner des PME de l'automobile de la Grande Région vers les marchés internationaux, dans la recherche de réponses aux besoins liés aux nouvelles mobilités et dans la rencontre de futurs partenaires et clients.

Le projet a permis de structurer une base solide de partenariat autour de cette filière et suscité de nouvelles ambitions pour introduire des projets dans le cadre de la nouvelle génération de programmes Interreg, aussi bien sur la Grande Région que sur le Rhin-Supérieur.

État des lieux

2

2.1 Contexte régional

« Sur le plan économique, en volume (derrière l'Ile-de-France) avec près de 14% des exportations nationales en 2017, la Région Grand Est est la première région pour ce qui est du poids des exportations dans le PIB : 38,4%.

Le Grand Est se positionne en tête des régions françaises pour l'importance des emplois liés aux investissements internationaux. Ce constat d'une forte attractivité a bien évidemment son revers : une certaine dépendance vis-à-vis des centres de décisions situés hors de France. »

Source : Premiers éléments sur la situation économique, sociale et environnementale – CESER Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine

2.2 Les acteurs

ACTEURS INSTITUTIONNELS ET PRIVÉS DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ET PROGRAMMES EUROPÉENS

Acteurs institutionnels et privés de la coopération transfrontalière et programmes européens

// Le Conseil Rhénan

Consultations politiques transfrontalières entre les Élus du Rhin supérieur.

Le conseil est composé de 71 Élus issus de l'Alsace, du pays de Bade, du sud Palatinat et du nord-ouest de la Suisse.

// La Conférence du Rhin supérieur

Environ 600 experts issus des administrations allemandes, françaises et suisses travaillant en commun à des projets dont la plupart ont été réalisés dans le cadre des programmes Interreg.

// La Région Métropolitaine Trinationale (RMT)

Créée le 9 décembre 2010 la RMT a défini « Une stratégie pour 2020 » consultable sur www.rmtmo.eu.

4 piliers : Économie, Politique, Sciences et Société civile se voient doter de « coordinateurs » pour créer les indispensables synergies entre les acteurs du Rhin Supérieur dans les différents domaines.

// SaarLorLux et la Grande Région (Sarre Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat et Wallonie)

Si les actions de coopération transfrontalière se sont d'abord structurées autour de la Sarre, de la Lorraine et du Luxembourg, aujourd'hui, le cadre s'est élargi avec l'organisation de coopérations institutionnelles universitaires et de recherche à l'échelle de la Grande Région, qui compte 11 millions d'habitants.

Par ailleurs, il est important de rappeler l'existence de coopérations entre les villes de cette Grande Région à l'image, par exemple, de QuattroPole qui réunit Metz, Luxembourg, Sarrebruck et Trèves.

Enfin, il convient de citer les instances institutionnelles existantes : Le Conseil Parlementaire Interrégional – CPI, la RMPT (région métropolitaine polycentrique transfrontalière) ainsi que la Commission bilatérale intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière.

// Pour les Ardennes :

La Stratégie de l'Ardenne transfrontalière, initiée en 2019, permet aux élus d'échanger et de se coordonner entre le département des Ardennes et la Belgique.

// Les Eurodistricts

Pour la CCI Alsace Eurométropole :

- Regio Pamina
- Strasbourg Ortenau
- Fribourg centre et Sud Alsace
- Euro district trinational de Bâle

Pour la CCI de Moselle :

- l'Eurodistrict SaarMoselle
- le GECT Alzette-Belval dans le contexte de l'OIN qui a vocation côté français à répondre aux enjeux de reconversion et d'aménagement du site de Belval au Luxembourg

Pour la CCI des Ardennes :

- Pas d'Eurodistrict formalisé pour le moment, mais les Ardennes se situent à mi-chemin entre l'attractivité des métropoles rémoise et francilienne et celles des métropoles wallonnes.

// Programmes Interreg VI

- Le programme Interreg VI Rhin Supérieur (2021-2027) permet la réalisation de projets transfrontaliers (budget global : 125 Millions d'euros)

Plusieurs projets dans lesquels les CCI du Grand Est sont présentes ont été déposés.

Dans le domaine de l'Hydrogène plus particulièrement, un projet de « Création d'un écosystème et marché pilote franco-allemand pour une utilisation durable des énergies renouvelables basée sur l'hydrogène, dans les régions et Länder Grand Est, Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat (et si possible Suisse) » est en cours d'étude, pour un dépôt courant 2023.

- Le programme Interreg VI Grande Région investira, de 2021 à 2027, 182 millions d'euros du Fonds européen de développement régional (FEDER) de l'Union européenne dans des projets de coopération transfrontalière. 4 priorités sont mises en avant : Une Grande Région plus verte, plus sociale, plus proche des citoyens et une meilleure gouvernance de la coopération transfrontalière dans la Grande Région.

Fort de son expérience sur la filière automobile lors de la génération de programmes INTERREG précédente, la CCI Grand Est a déposé un premier projet sur INTERREG VI GR sur la priorité 1 (une Grande Région plus verte) dans le domaine de la décarbonation des pièces et composants automobile et de l'économie circulaire sur la chaîne de valeur de la mobilité électrique.

- Le programme Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen

Ce programme Interreg vise à favoriser les échanges économiques et sociaux entre 4 régions frontalières :

- En France : les départements du Nord, du Pas de Calais, de l'Aisne, des Ardennes, de l'Oise, de la Somme et de la Marne
- En Wallonie : les provinces de Hainaut, de Namur et de Luxembourg
- En Flandre : les provinces de Flandre Occidentale et de Flandre Orientale (uniquement les arrondissements de Gent et d'Oudenaarde)

Ces régions représentent 62 000 km² et plus de 11 millions d'habitants.

Pour la période 2021-2027, une enveloppe de 268 millions d'euros provenant du Fonds européen de développement régional (FEDER) est allouée au programme pour soutenir des projets répondant aux 5 thèmes de coopération :

- Recherche et innovation
- Climat et environnement
- Mobilité
- Cohésion sociale
- Gouvernance

La CCI Ardennes a répondu à 2 projets liés à la priorité 1 (recherche et innovation), FOOD RADARS et TETRABOIS, et un projet lié à la priorité 4, Ardenne Tourisme Compétences

// Principaux réseaux, clusters, pôles de compétitivité et clubs d'affaires privés et publics (Liste non-exhaustive)

- NECTANET (Wirtschaftsregion Offenburg Ortenau)

Agence de développement économique de la région d'Offenburg (Ortenau)

- WVIB Freiburg (Wirtschaftsverband Industrieller Unternehmen Baden e.V. Freiburg)

Groupement économique d'entreprises industrielles qui représente environ 1 000 PME à fort potentiel industriel et export

- CAFA (Club d'Affaires franco-allemand)

Club franco-allemand du Rhin supérieur (environ 200 membres).

- CLUSTERS

- TRION (cluster Energie)
- Automobile (Automotive Saarland, Fahrzeug-Initiative RLP, CVC Cluster, e-mobil, ...)
- Industrie 4.0
- Silver Economie (Moselle-Sarre)
- Etc.

Par ailleurs, on peut également citer l'euroaccélérateur développé par le C2IME, adossé à la Région Grand Est, qui permet d'accélérer des projets industriels initiés par des entreprises, côté français, mais aussi depuis 2020 côté luxembourgeois, et maintenant sarrois. La CCI Moselle est partie prenante à la gouvernance du C2IME.

- GRAND EST EUROPE

A l'initiative de la Région et aux côtés des principales métropoles du Grand Est, des universités, des autres consulaires, la CCI Grand Est s'est impliquée dans le GIP Grand Est Europe, basé à

Bruxelles, dont la vocation est de favoriser l'intégration des acteurs régionaux dans les dynamiques et projets européens. La CCI Grand Est participe aux différentes instances de gouvernance et notamment au Bureau de Grand Est Europe, avec un poste de vice-président.

Grand Est Europe apporte une série de services à ses membres :

- Formation sur l'Union européenne et la recherche de financements européens
- Information sur les politiques européennes et les opportunités de financements européens
- Mise en relation entre les membres en région et avec des partenaires au niveau européen
- Valorisation du territoire et des acteurs régionaux à travers leurs projets et savoir-faire
- Influence dans les réseaux européens et sur les politiques européennes si enjeux régionaux
- Soutien logistique grâce à l'accueil à Bruxelles de délégations et d'événements

Ce travail s'articule autour d'un CoTech auquel participe la CCIR, ainsi qu'autour de Groupes de travail dont la nature et le nombre peuvent évoluer en fonction des opportunités :

- Transition énergétique (efficacité énergétique, production d'énergie renouvelable, hydrogène, transition bas-carbone des activités économiques)
- Transition numérique (Industrie du futur, IA et Vallée européenne de l'IA, formation aux compétences numériques, application du numérique à la vie quotidienne)
- Enjeux urbains et rayonnement (Agenda urbain de l'UE, efficacité énergétique et rénovation, mobilité urbaine durable, rayonnement européen)
- Enjeux ruraux et bioéconomie (Agenda européen pour les zones rurales, agriculture et alimentation, environnement et biodiversité, stratégie bioéconomie)
- Santé et social (Enjeux liés à la COVID-19, stratégie UE pour la Santé, formation compétence et mobilités, égalité et solidarité)
- Transport et véhicules de demain (Stratégies globales, initiatives sectorielles, infrastructures, véhicules de demain)

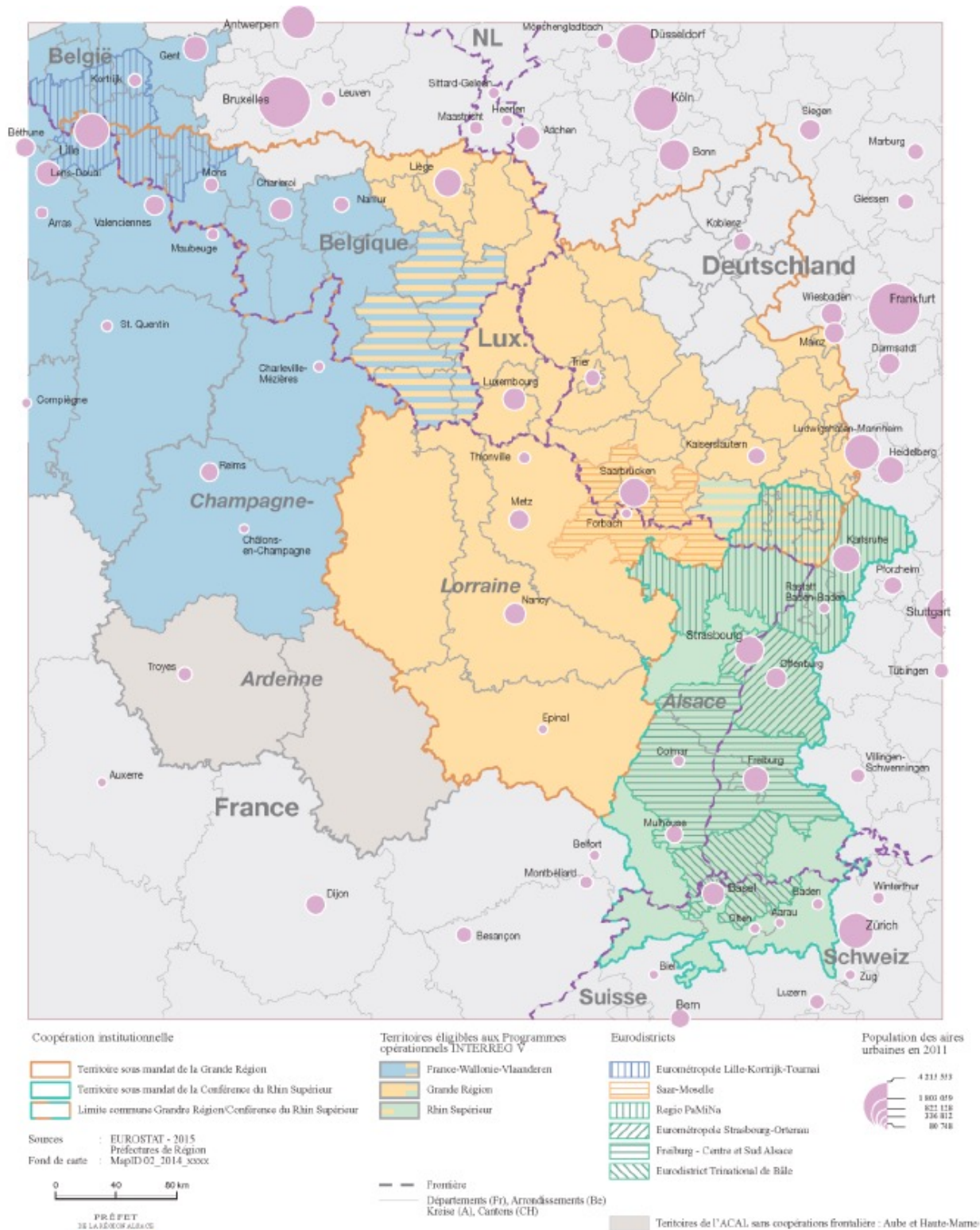
• Pôles de compétitivité

La région dispose de plusieurs activités phares sur l'ensemble du territoire régional, avec notamment la chimie, la métallurgie, le nucléaire, les machines et équipements, l'automobile, l'agroalimentaire, l'agriculture, la forêt et le bois.

Des pôles d'excellence sont présents : la chimie, la médecine et la biologie, les matériaux et le numérique appliqué à la santé, sans oublier les agro-ressources.

Six pôles de compétitivité sont présents sur le territoire du Grand-Est. Ces derniers dépassent souvent le cadre géographique des régions actuelles.

- Materialia (matériaux et procédés)
- Hydreos (métiers de l'eau)
- Fibres-Energivie (matériaux fibreux, éco matériaux, efficacité énergétique dans le bâtiment)
- I.A.R. Industrie et agro-ressources (valorisations non alimentaires du végétal)
- Véhicule du Futur
- Alsace BioValley (industries de la santé).



Source : Diagnostic de la région ACAL, version élaborée par les services d'étude des SGAR Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine.

Source : rapport du CESER d'Alsace, Champagne Ardenne et Lorraine d'octobre 2015 « une région transfrontalière, européenne, internationale, pour un développement intelligent, durable, inclusif et équilibré ».

2.3 La matrice SWOT

S	FORCES • Expérience historique de la coopération et définition d'une stratégie assortie d'objectifs précis dans le Rhin Supérieur avec une tendance à l'intégration économique toujours plus forte. • Une forte coopération « Saarlortlux » qui permet un réel enrichissement mutuel. • Les Ardennes : porte sud de l'Europe du Nord et la volonté de développer le transfrontalier avec ses voisins • Une particularité transfrontalière régionale unique en France • Expérience de projets Interreg sur la filière industrielle Automobile en Grande Région	W	FAIBLESSES • Peu de moyens en ressources humaines et budgétaires aujourd'hui sur la thématique dans les CCIT • Intégration économique limitée dans les bassins transfrontaliers du Grand Est : politiques économiques différenciées et asymétriques
O	OPPORTUNITÉS • Source de financements : existence sur le territoire du Grand Est des programmes INTERREG VI • Pilotage par la CCI AE/IHK frontalières d'un pilier de coordination économique • Mission permettant la création de richesses et d'emplois • La nouvelle entité CCI Marne Ardennes en 2024 • Renforcement de coopérations transfrontalières fortes pour massifier le poids économique et accélérer l'excellence industrielle de cet important espace transfrontalier (face à la concurrence et aux business acts hors Europe)	T	MENACES • Disparité grandissante du développement économique entre les territoires (Bâle, Bade Wurtemberg et Alsace, Moselle, Luxembourg et Sarre)

2.4 L'implication des CCI du Grand Est

Les effectifs des services en charge de la dimension transfrontalière :

- Alsace : 2 ETP
- Ardennes : Création d'un service transfrontalier le 1^{er} mars 2023

- Moselle : pas de collaborateur dédié, mais une prise en compte des sujets relatifs au Transfrontalier par la Direction des Études (3ETP), en participant au nom de la CCI Grand Est aux réunions du Collège des CCI de la Grande Région (lequel est animé par la Chambre de commerce Luxembourg) et en portant pour le compte de l'Exécutif CCI Moselle, les réunions, rencontres et événements s'inscrivant dans un programme bilatéral Moselle-Luxembourg sur les sujets à enjeu (enjeu de formation-recrutement, enjeu de mobilité transfrontalière notamment). À noter également que les travaux d'études et analyses sur le commerce, et singulièrement l'Observatoire du commerce et de la consommation incluent des données transfrontalières (observation des flux commerciaux sur les franges frontalières Moselle Luxembourg et Moselle Sarre).
- Grand Est : 1.5 ETP (Part projets européens de la Mission Automobile)

Stratégie régionale

3

AXE MAJEUR DE LA MANDATURE « INTENSIFIER LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE »

1. Copiloter et animer le Pilier « Economie » de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur (RMT), en étroite liaison avec les IHK allemandes et suisses de la RMT (Karlsruhe – Freiburg – Basel et Ludwigshafen/Landau) et impliquer les entreprises dans le développement transfrontalier.
2. Copiloter et animer le développement transfrontalier entre les Ardennes, la Marne et la Wallonie
3. Impulser la culture économique transfrontalière (rhénane et trinationale)
4. Initier des actions de promotion et de développement économique indispensables à la construction du grand marché intégré du Rhin supérieur et du programme Interreg VI France Wallonie Vlaanderen auprès des Directions d'Appui à l'entreprise de la Chambre de Région ainsi qu'auprès des Chambres territoriales.
5. Participer en tant que partenaires ou pilotes à des projets européens transfrontaliers, plus particulièrement dans le cadre des programmes Interreg VI Grande Région et Rhin-Supérieur, en faveur du développement économique des acteurs de ces espaces.
6. Améliorer l'accessibilité et la connectivité du territoire à l'échelle transfrontalière pour un fonctionnement optimal des entreprises (connexion ferroviaire quotidienne de trains de conteneurs entre Nancy et Bettembourg – Zeebrugge et Anvers, connexions avec les réseaux autoroutiers suisses et allemands, liaison ferroviaire de l'EuroAirport...).
7. Renforcer la Marque Ardenne

Objectifs - Actions

4

LE CADRE POLITIQUE ET RELATIONNEL : COHÉRENCE AVEC LE SRDEII

Le transfrontalier, moteur du développement économique (extrait de la contribution des CCI du Grand Est au SRDEII)

La coopération transfrontalière est sans conteste l'un des principaux moteurs du développement économique de la région Grand Est. Une façade de près de 900 km de frontières nous connecte naturellement aux économies dynamiques de quatre pays voisins. Cela constitue une formidable opportunité pour notre économie qui doit mobiliser l'ensemble des acteurs de notre région.

L'effet d'entraînement positif que l'on peut en attendre, passe par la formation à la maîtrise de la langue du voisin, les relations écoles-entreprises par-delà les frontières, le développement de l'apprentissage transfrontalier, la multiplication des formations bi et tri nationales, l'ouverture et la fluidité du marché de l'emploi transfrontalier, la stimulation des échanges commerciaux, la création de nouveaux dispositifs de coopération innovants...

Les CCI sont déjà fortement impliquées dans la coopération transfrontalière et les échanges commerciaux avec ses voisins, tant sous forme de collaborations avec les CCI et acteurs institutionnels des pays voisins qu'au niveau de l'accompagnement individuel et collectif de nos entreprises sur les marchés export de proximité.

La convergence des actions des Chambres de Commerce et d'Industrie du Grand Est et de leurs partenaires français et étranger, permettra de renforcer les dispositifs de coopération transfrontalière et d'imaginer de nouveaux dispositifs audacieux et pragmatiques en invoquant le droit à l'expérimentation.

LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS

La stratégie se décline sur les 4 grandes missions des CCI :

- l'appui aux entreprises
- la formation et l'emploi
- l'appui aux territoires
- la représentation

Axe 1 : Appui aux entreprises

POUR LA CCI ALSACE EUROMÉTROPOLE :

Il est prévu, dans le cadre des activités au sein pilier Économie du Rhin Supérieur (RMT), de mobiliser les entreprises pour la coopération transfrontalière de proximité, avec comme objectif

- le développement de partenariats industriels ou commerciaux notamment dans le cadre du projet Interreg VI « Business Twin » et « Ktur 2 »
- le renforcement des liens capitalistiques entre les différentes entreprises du Rhin supérieur

(croissance externe et création de filiales) notamment avec un partenariat de coopération avec la Chambre de Commerce France-Allemagne.

La Direction de la Coopération Transfrontalière s'appuie sur les services opérationnels d'appui aux entreprises au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole, principalement les services industrie, développement durable, formation et juridique, pour mettre en œuvre cette politique qui conduit à la «création» d'un marché nouveau, celui du Rhin supérieur/Oberrhein constitué de 6 millions d'habitants, de plus de 290 000 entreprises.

POUR LA CCI DES ARDENNES :

Il est prévu de développer des partenariats solides avec les acteurs économiques de la Wallonie et Flandre par le biais du programme Interreg VI FWL et d'établir des liens de partenariat avec la signature de conventions de partenariat, de la création de groupes de travail ou de clubs transfrontaliers, de réaliser des actions communes de promotion de nos entreprises ...

Le service du Développement transfrontalier de la CCI Ardennes s'appuie sur les services opérationnels d'appui aux entreprises au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes et demain de la CCI Marne Ardennes.

POUR LA CCI MOSELLE :

Voir plus haut, page 7, le paragraphe consacré à l'euroaccélérateur industriel développé par le C2IME.

POUR LA CCI GRAND EST EN LIEN ÉTROIT AVEC LES CCI TERRITORIALES :

Recherche d'opportunités et développement de projets dans le cadre des différents programmes transfrontaliers, plus particulièrement Grande Région et Rhin-Supérieur.

LES ACTIONS PRÉVUES :

1. Animation de filières industrielles et de services dans le Rhin Supérieur :

- Le Transfert de technologie : Créer le lien entre la recherche et les entreprises. Favoriser les projets entre les Universités/Ecoles et le monde économique.

Remarque : La CCI AE est partenaire cofinanceur du projet « KTUR 2 » porté par l'Université de Strasbourg et participe au Groupe d'expert (TT) entre les piliers Sciences et Économie au sein de la Conférence du Rhin Supérieur.

- Soutien à « Trion », le réseau énergie-climat du Rhin Supérieur :

Participation aux différentes rencontres trinationales sur l'Hydrogène.

- Projet de création d'un écosystème et marché pilote franco-allemand pour une utilisation durable des énergies renouvelables basée sur l'hydrogène, dans les régions et Länder Grand Est, Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat (et si possible Suisse)

- Partenariats dans le cadre de projets de transformation de l'industrie automobile

2. Projets sur la Grande Région

Consolidation du Pôle Automobile Européen développé dans le cadre du Programme Interreg V A GR et introduction de nouveaux projets dans le cadre du programme INTERREG VI A GR 2021-2027.

3. Le transfert de technologie (TT) dans le Rhin Supérieur

Mise en place d'une banque de données et watching Offre et Demande de technologie avec implication des « EEN » (European Enterprise Network).

Remarque : concerne également les CCI de Lorraine.

4. Pour la CCI des Ardennes, 3 projets ont été déposés dans le cadre du programme Interreg VI FWVL

- Ardenne Tourisme Compétences (ATC)

Priorité du programme : soutenir la cohésion sanitaire, sociale, culturelle et touristique du territoire

Objectif spécifique : renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale

- FOOD RADARS

Actions pour renforcer et développer l'écosystème agroalimentaire – Résilience et durabilité

Priorité du programme : soutenir les entreprises, la croissance, la relance économique via l'innovation et la recherche appliquée

Objectif spécifique : renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, notamment par le biais des investissements productifs

- TETra BOIS

Le projet TETra BOIS a pour objectif de dessiner la Toile économique de la filière bois sur l'Ardenne Transfrontalière et d'en faire un outil d'animation économique en portant des actions concrètes et pertinentes, suivant les résultats de la Toile, au bénéfice des entreprises concernées, dans un secteur porteur, afin de renforcer leur croissance durable, leur compétitivité et la création d'emplois, conformément à l'objectif spécifique 1.3.

Axe 2 : Formation Enseignement et Emploi

POUR LA CCI ALSACE EUROMÉTROPOLE :

Axe stratégique de la RMT : développer la fluidité du marché de l'emploi dans le Rhin Supérieur. En matière de formation et d'emploi les 2 missions essentielles de la coopération transfrontalière touchent à la promotion et au développement de la langue allemande en entreprise et au développement de la reconnaissance des compétences au niveau transfrontalier. Les visites d'entreprises et la participation à des salons, réseaux opérationnels, clubs, entreprises du Rhin supérieur doivent permettre, par des actions appropriées et la mobilisation des services d'appui, à atteindre cet objectif.

LES ACTIONS ANNUELLES PRÉVUES ET INDICATEURS :

- 15 conventions « Wirtschaft macht Schule »/ « Les classes sortent en boîte »
- Participation aux programmes Interreg « Lieu de ressources KaléidosCOOP », « RegioLab » et « Orientandem ».
- Nouvelles préconisations sur le marché de l'emploi rhénan par le groupe de travail « Emploi et Formation » au sein de la Conférence du Rhin Supérieur.

Axe 3 : Appui aux territoires

La RMT constitue un territoire de référence européen, bassin de richesses et d'emploi de plus de 290 000 entreprises, 5 universités d'excellences regroupées au sein du GECT « Campus européen » et une centaine d'organismes de recherche de promotion de l'innovation et du transfert de technologie.

LES ACTIONS PRÉVUES :

POUR LA CCI ALSACE EUROMÉTROPOLE :

Dans l'appui aux territoires la CCI Alsace Eurométropole conduit au sein de son Groupe de Travail Coopération transfrontalière un projet de marketing territorial pour développer la notoriété de son territoire et de ses entreprises, notamment par la parution d'articles communs dans les magazines de la CCI AE (« Point Eco Alsace »), de l'IHK Südlicher Oberrhein (« Wirtschaft im Südwesten ») et de l'IHK de Karlsruhe (« WIMA ») et la mise en place d'un Comité de rédaction transfrontalier.

POUR LA CCI MOSELLE :

De multiples enjeux guident son action en matière transfrontalière et sa participation au débat public :

- l'enjeu de mobilité (A31Bis, voir plus haut) ;
- l'enjeu de formation : enseignement de l'allemand et développement de l'apprentissage transfrontalier, notamment avec la Sarre ;
- l'enjeu de recrutement, les métiers en tension étant sensiblement les mêmes au Luxembourg et en Moselle (plus particulièrement les métiers du BTP, de l'hôtellerie-restauration (secteur dénommé Horeca au Luxembourg), et bien sûr tous les métiers de santé (médicaux et paramédicaux, notamment infirmiers et aides-soignants, les salaires au Luxembourg étant particulièrement attractifs).
- l'enjeu de coopération universitaire en matière d'enseignement et de recherche en prenant appui sur les formations existantes (ISFATES, par exemple), le nombre d'étudiants allemands fréquentant les établissements universitaires messins et les programmes de recherche au sein de l'Université de la Grande Région.
- L'enjeu Innovation et start-up, compte tenu de l'importance accordée à ces écosystèmes au Luxembourg notamment
- L'enjeu lié à l'industrie automobile, fortement représentée sur le territoire mosellan – mais aussi en Alsace et dans les territoires frontaliers, qui permet d'affirmer la place stratégique occupée par le Grand Est et Grande Région en matière automobile – sites constructeurs et grands équipementiers. En 2022, Metz a accueilli la manifestation « Tomorrow in Motion » portée par la plateforme automobile (ARIA).
- Enfin, l'enjeu du télétravail, dont le fort développement à l'occasion de la crise sanitaire, peut être appréhendé comme un autre facteur d'augmentation du travail frontalier.

POUR LA CCI MEURTHE ET MOSELLE

Les chargeurs, transporteurs et usagers des infrastructures logistiques et de transports du sud lorrain ont dégagé, dès 2011, une demande prioritaire, consistant à créer des lignes ferroviaires reliant les ports de la méditerranée (Marseille, Fos-sur-Mer) à ceux de la mer du Nord (Zeebrugge, Anvers, Rotterdam) via Nancy.

Cette demande a été complétée en 2021 par une liaison vers le Sud-Ouest et l'Espagne.

La CCI de Meurthe et Moselle a créé la Société Multimodale de Meurthe et Moselle (SE3M), afin de lui confier l'exploitation du chantier de transport combiné de Nancy – Champigneulle en 2013.

Celle-ci est exploitante du site jusqu'en 2038, à l'issue d'un A.M.I. lancé par S.N.C.F. Réseaux et gagné fin 2022.

Une rotation quotidienne relie :

- Les arrivées de la Méditerranée via Fos-sur-Mer vers et depuis Nancy depuis février 2014
- Nancy et Zeebrugge/Anvers/Rotterdam depuis janvier 2017
- Nancy et l'Espagne via Bayonne et Paris-Valenton depuis octobre 2022

Ce sont 420 rotations annuelles et près des 400.000 tonnes de marchandises qui sont transportées chaque année.

Mais surtout, ce sont plus de 25.000 camions qui sont retirés chaque année des axes autoroutiers, vers l'étranger.

Axe 4 : Représentation des entreprises auprès des pouvoirs régionaux

Les programmes économiques mis en place dans le cadre de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur et la coordination des actions économiques du Rhin Supérieur donnent aux CCI/IHK une légitimité accrue pour représenter et défendre les intérêts généraux des entreprises auprès des pouvoirs publics régionaux ci-dessus cités.

Il en va de même pour « SaarLorLux » et son programme Interreg spécifique.

Une action forte de rapprochement a été initiée avec le gouvernement du Land de la Sarre ainsi que des acteurs sarrois notamment des entreprises et banques installées en Alsace.

Gouvernance

5

La volonté des Élus est d'inscrire les CCI dans une dynamique transfrontalière avec l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse.

PROSPECTIVE :

La CCI Alsace Eurométropole dispose aujourd'hui d'un Groupe de travail dédié à la coopération transfrontalière en étroite collaboration avec les Commissions Transfrontalières des IHK de Karlsruhe et du Südlicher Oberrhein.

En tant que thématique transverse à des problématiques « métiers », le sujet de la coopération transfrontalière sera proposé à d'autres GT de la CCI AE. Des projets sont en cours avec le GT « Commerce ».

En Moselle, la CCI est sur le point de mettre en place, en ce printemps 2023, un groupe de travail élus sur les enjeux de coopération transfrontalière à l'échelle de la Moselle, mais aussi de la Grande Région, notamment en matière de formation-recrutement, eu égard à la pénurie de main d'œuvre dans de nombreux secteurs et l'attraction forte du Luxembourg, le nombre de frontaliers au Luxembourg poursuivant sa hausse inexorable. En lien, les questions de mobilité transfrontalière et d'aménagement du territoire, notamment dans les « bandes » frontalières.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES ACTIONS :

Les services opérationnels étant sous la responsabilité des CCI territoriales, il reviendra à ces dernières de s'assurer sur leur territoire de compétence de la bonne exécution des actions inscrites au sein du schéma sectoriel.

Les CCI territoriales vont fournir à CCI Grand Est l'ensemble des résultats correspondant aux actions prévues au sein du schéma sectoriel de telle sorte que la CCI de région puisse consolider et coordonner les actions prévues au sein de ce document cadre.

La commission de coordination établira chaque année un bilan des actions prévues au sein du schéma sectoriel et décidera de leur poursuite ainsi que des actions qui s'avèreraient nécessaires. Elle proposera à la gouvernance de la CCI Grand Est toutes modifications ou adaptations qu'elle jugera nécessaire au regard de l'évolution de l'environnement économique et des politiques publiques.

PARTENARIATS ET GOUVERNANCE DANS LE GRAND EST :

Le pilier « économie » de la RMT est piloté par la CCI Alsace Eurométropole.



CCI GRAND EST